2021

FAIRE ENSEMBLE

SOMMAIRE

1 Faire mouvement

06

08
Les membres
10
Le conseil d'administration
11
Le bureau
L'équipe salariée
12
Les dynamiques collectives internes
13
L'Assemblée générale du 18 juin
16
Les comptes
17
Les partenaires

2 Porter les enjeux de vie associative

18

20
Mobilisation face au contrat d'engagement républicain
22
Les 120 ans de la loi 1901
24
COVID-19 : 1 an après
26
Mon association : je l'adore, j'y adhère !
28
Régionales 2021
30
La grande consultation des assos

32

3 Accompagner les associations

34
Guid'asso
35
Création
du CRDLA numérique
36
Enquête auprès
des dirigeants bénévoles
37
La vie associative dans les QPV
38
Égalité femmes / hommes
39
Réseaux en tête

4 Représenter les dynamiques associatives

Le Mouvement associatif
représente les associations
42
Au sein d'instances
43
Auprès des pouvoirs publics
44
Au CESE
46
Dans les régions

40

5 Rendre visible l'action associative

62
La com' en chiffres
64
Les 12 assosinfos de 2021
68
La playlist vidéo

60

“2021 nous a rappelé à quel point le modèle que nous défendons est précieux et unique.”

C’est toujours un exercice difficile de se plonger quelques mois en arrière, surtout après avoir traversé trois confinements, un couvre-feu, des restrictions dans nos déplacements, dans notre façon de travailler, dans l’accès à certains liens et, par conséquent, dans notre façon de nous engager, de faire vivre les liens sociaux et les collectifs.

L’année 2021 a été une année très intense pour le Mouvement associatif entre la crise sanitaire, le combat contre le projet de loi visant à conforter les principes de la République, les 120 ans de la loi 1901, le changement de gouvernance, l’installation du nouveau CESE ou encore l’adoption de nos orientations stratégiques.

Elle nous rappelle à quel point le modèle que nous défendons est précieux et unique, qu’il faut continuer à le faire connaître, à le promouvoir, à donner à voir son étendu, sa puissance et diversité. Les 120 ans de la loi 1901 relative au contrat d’association, nous ont permis de revenir sur l’essence même de cette grande loi de liberté encore extrêmement moderne.

Depuis le 1er juillet 1901 – à l’exception de la période d’Occupation – nul n’a besoin d’une autorisation préalable pour créer une association, il faut simplement remplir deux conditions : être au moins deux personnes et définir précisément son objet. Il était indispensable de célébrer cet anniversaire d’autant plus dans le contexte des discussions autour de la loi visant à conforter les principes de la République et à la mise en œuvre d’un contrat d’engagement républicain que les associations subventionnées ou agréées sont désormais contraintes de signer.

Nous nous sommes collectivement mobilisés contre ce texte stigmatisant, qui traduit une incompréhension encore trop grande de ce que sont les associations. Alors que ce texte sous-entend que les associations peuvent être dangereuses pour la République, l’histoire nous démontre que c’est en réalité tout le contraire. Parce qu’elles sont l’émanation des citoyennes et des citoyens, parce qu’elles sont parfois des contre-pouvoirs, parce qu’elles sont des espaces démocratiques dans lesquels des valeurs sont portées, les associations contribuent à faire évoluer les principes et les lois de la République. Les rôles politiques, sociaux et démocratiques des associations doivent être réaffirmés, donnés à voir et surtout illustrés pour toucher le plus grand nombre. L’année 2021 n’a cessé de nous rappeler à quel point c’était essentiel, qu’il s’agisse de la crise sanitaire et de ses conséquences, des taux d’abstention records et croissants aux élections départementales et régionales ou de la tentation de restreindre l’action associative.

Claire Thoury
Présidente du Mouvement associatif

Alors que l’année 2022 est déjà bien entamée, j’identifie trois défis majeurs qui s’ouvrent – ou se poursuivent – pour notre Mouvement :

- la construction de l’interlocution avec le nouveau Gouvernement et les nouveaux parlementaires et la reconnaissance de l’action de la société civile organisée dans l’exercice du pouvoir, non pas par corporatisme mais parce que les associations sont porteuses d’expertises d’usage qu’il est dommageable voire dangereux d’ignorer ;

- les conséquences de la crise sanitaire sur les pratiques et le bénévolat, l’enquête Covid de juin 2021 ayant souligné la très forte préoccupation de la part des associations de ne pas voir revenir leurs adhérents ;

- l’évolution des formes d’engagement que nous devons comprendre, notamment chez les plus jeunes, qui aspirent à des changement sociétaux d’ampleur et à une certaine forme de radicalité qui peut venir bouleverser nos organisations.

Je voudrais conclure cet édito en remerciant toutes celles et tous ceux qui soutiennent Le Mouvement associatif et notamment celles et ceux qui font Le Mouvement associatif au quotidien : les membres, les administrateurs, le bureau et l’équipe. L’ambition du Mouvement associatif est immense, les attentes de plus en plus grandes et les réalisations déjà très nombreuses.

C’est grâce à ce collectif fort et engagé, convaincu que notre modèle précieux doit être défendu et reconnu, que nous pourrons relever les nombreux défis exigeants et stimulants qui nous attendent.

ÉDITO

ÉDITO

Frédérique Pfrunder,
déléguée générale du Mouvement associatif

Après le choc de 2020 et les bouleversements entrainés par la crise sanitaire pour l'activité associative, l'année 2021 a commencé entre espoirs et incertitudes. Espoir malheureusement rapidement déçu d'une reprise des activités collectives sans contraintes, et incertitudes tant sur la durée de la crise sanitaire que sur ses effets à moyen terme.

Le Mouvement associatif, au niveau national comme régional, a essayé d'accompagner du mieux possible les associations dans cette période, en éclairant la situation et les préoccupations associatives, en organisant des échanges au travers de nombreux webinaires, en se mobilisant auprès des pouvoirs publics pour que les difficultés rencontrées soient prises en compte.

La campagne « Mon association, je l'adore, j'y adhère », lancée à la rentrée 2021 avec Hexopée et avec le soutien du Secrétariat d'Etat à l'Engagement a ainsi répondu à un enjeu identifié comme majeur par de nombreuses associations après deux confinements et de nombreuses contraintes sanitaires, à savoir le retour des adhérents dans les associations. Un message résolument positif décliné sous diverses formes pour permettre à toutes les associations de s'en saisir et reprendre contact avec leurs publics. C'est aussi ce même lien essentiel aux publics que nous avons voulu rendre visible dans le guide « 20 initiatives associatives pour répondre aux enjeux de la crise sanitaire », illustrant la capacité associative à inventer et innover pour répondre aux besoins, y compris dans l'urgence.

Mais malgré la persistance de la crise, il a été néanmoins été possible de reprendre quelques sujets de fond, engagés en 2019 et nécessairement mis entre parenthèses durant quelques mois. Ainsi, le travail de structuration et de mise en réseau des acteurs territoriaux de l'accompagnement associatif, au travers du dispositif désormais dénommé « Guid'Asso » a connu des avancées significatives en 2021, permettant d'en espérer la généralisation et l'inscription dans la durée dès 2022.

Porté depuis de nombreuses années par Le Mouvement associatif, cette démarche doit permettre de faciliter et renforcer l'accès des associations à des ressources d'accompagnement dont elles ont plus que jamais besoin, compte tenu de la complexité et de l'accroissement des attentes auxquels elles font face.

Le Mouvement associatif a également poursuivi son investissement pour le renforcement des têtes de réseaux, au travers du programme « Réseaux en tête » et de ses parcours d'accompagnement, sur l'innovation et sur l'évaluation.

Ce ne sont que quelques exemples de la diversité d'actions que vous retrouverez au fil de ce rapport d'activité et qui illustrent l'équilibre en permanence recherché au cours de cette année encore bien particulière : parer au plus pressé dans un contexte largement instable, mais aussi structurer dans la durée pour contribuer au renforcement des acteurs associatifs et à leur vitalité.

Un grand merci à toute l'équipe et au conseil d'administration du Mouvement associatif qui y contribuent au quotidien, à tous les membres du Mouvement associatif qui y apportent leurs forces et à ceux et celles, de plus en plus nombreux qui nous rejoignent et nous soutiennent dans cette ambition.

“Parer au plus pressé dans un contexte largement instable, mais aussi structurer dans la durée pour contribuer au renforcement des acteurs associatifs.”

Faire mouvement

Après le repli individuel imposé par la crise sanitaire, nous avons tous et toutes besoin de revenir au collectif. Les associations le permettent. Ce qu'elles proposent, ce n'est pas qu'une pratique d'activités, mais aussi la possibilité de faire ensemble, indispensable à notre société.

Claire Thoury,
Présidente du Mouvement associatif

13 septembre 2021

08
Les membres
10
Le conseil d'administration
11
Le bureau
L'équipe salariée
12
Les dynamiques collectives internes
13
L'Assemblée générale du 18 juin
16
Les comptes
17
Les partenaires

LES MEMBRES

SE RÉPARTISSENT EN CINQ COMPOSANTES

LES COORDINATIONS

Structures nationales fédérant largement les organisations d'un secteur.

CELAVAR

Cnajep

Comité National Olympique et Sportif Français

Cofac
Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication

Coordination Sud

Unaf
Unis pour les Familles

UNAT
Le tourisme au service des hommes et des territoires

UNIOPSS
Unir les associations pour développer les solidarités

26

membres nationaux

LES GROUPEMENTS

Regroupements d'associations représentatifs d'un champ non couvert par une coordination ou regroupements multi-sectoriels d'associations relevant d'au moins quatre coordinations membres.

*Animafac
Le réseau des associations étudiantes

Citoyens & Justice

la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Familles rurales
Vivre mieux !

France Nature Environnement

LES EXPERTS COLLECTIFS

Organisations produisant de la connaissance sur des sujets relatifs au fait associatif, travaux reconnus légitimes à nourrir la réflexion du Mouvement associatif.

la Fonda
fabrique associative

France Bénévolat

Mona lisa
Mobilisation nationale contre l'isolement des âgés

LES ASSOCIATIONS NATIONALES

Associations d'envergure nationale pouvant attester d'une présence territoriale significative.

association Prévention Routière

Scoutisme Français

Unis Cité

CASBC
Coordination des Associations de Seniors pratiquant le Bénévolat de Compétence

FRENE

Ligue des droits de l'Homme

Réseau National des Ressourceries & Recycleries

Les PEP *
La solidarité en action

Habitat Jeunes *
UNHAJ

Banques Alimentaires *

Le Mouvement associatif a accueilli **6** *nouveaux membres en 2021*

* Associations nationales adhérant à une tête de réseau membre du Mouvement associatif et désirant participer activement à nos travaux.

LES MEMBRES RÉGIONAUX

Les Mouvements associatifs régionaux, structures qui partagent l'objet du Mouvement associatif à échelle territoriale.

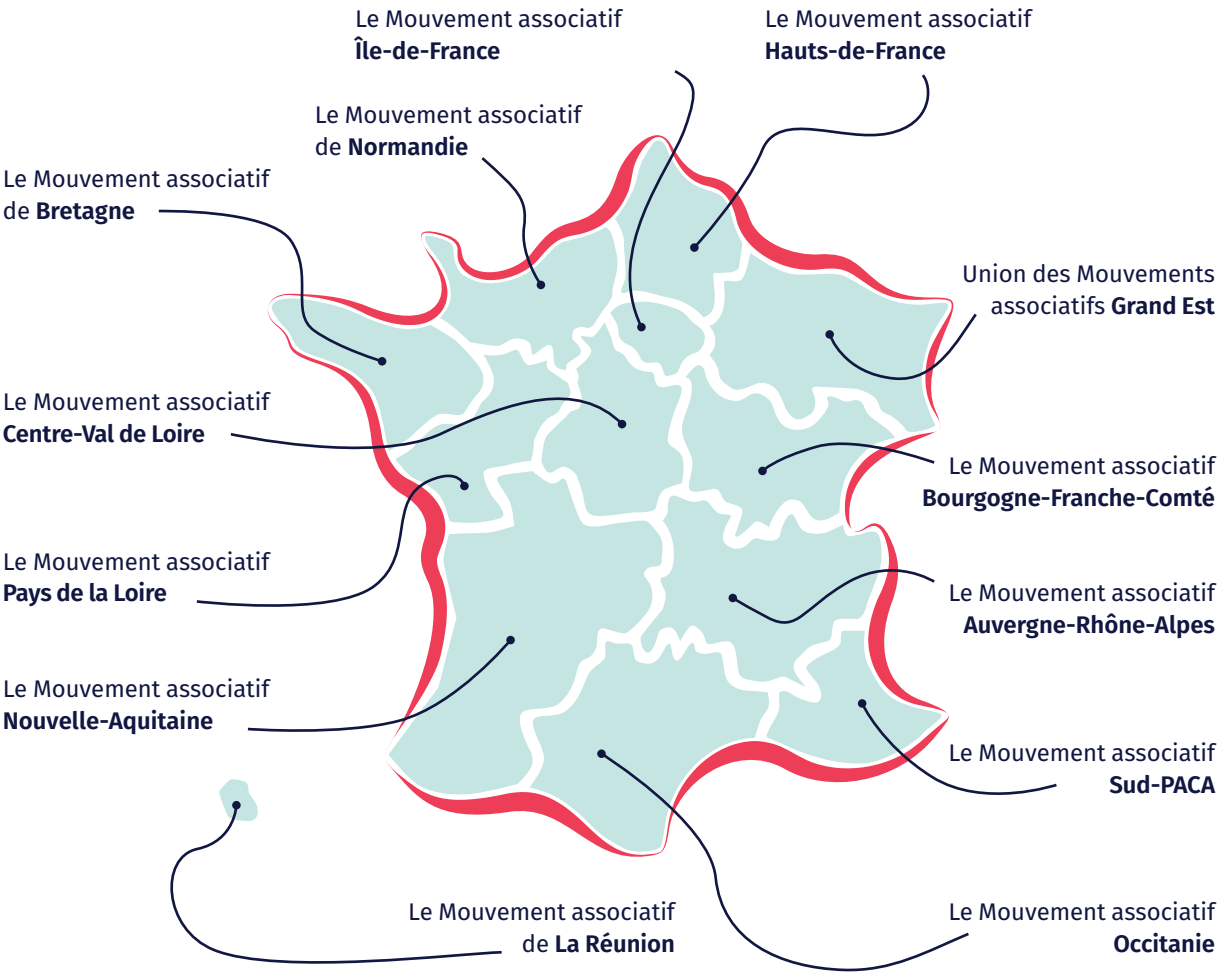

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF EST PRÉSENT DANS

13 RÉGIONS DE FRANCE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

EST COMPOSÉ DE REPRÉSENTANTS MANDATÉS PAR LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

LES COORDINATIONS

8 titulaires / suppléant·e·s désigné·e·s par coordination

Celavar
Brigitte Giraud /
Nelly Valence

Cnajep
Anne-Claire Devoge /
Yann Renault

CNOSF
Françoise Sauvageot /
Jean-Michel Brun

Cofac
Marie-Claire Martel /
Benoît Poitevin

Coordination Sud
Rachid Lahlou /
Claire de Sousa Reis

Unaf
Chantal Jannet /
Valentine De La Morinerie

Unat
Guillaume Legaut /
Simon Thirot

Uniopss
Jérôme Voiturier /
Annette Glowacki

LES GROUPEMENTS

4 titulaires / suppléant·e·s élu·e·s

Animafac
Claire Thoury /
Sarah Bilot

Citoyens & Justice
Stéphane Landreau /
Marielle Thuau

Familles rurales
Dominique Marmier /
Vincent Clivio

France Nature Environnement
Rita Fahd /
Georges Winter

La Ligue de l'Enseignement
Yannick Hervé /
Slimane Bouraya

LES EXPERTS COLLECTIFS

2 titulaires / suppléant·e·s élu·e·s

La Fonda
Roger Sue /
Gabriela Martin

France Bénévolat
Hubert Pénicaud /
Brigitte Duault

LES ASSOCIATIONS NATIONALES

2 représentants / suppléant·e·s élu·e·s

Association Prévention Routière
Sophy Sainten-Bourguignon /
Anne Lavaud

Unis-Cité
Marie Trellu-Kane /
Jocelyn Leclerc

LES MOUVEMENTS ASSOCIATIFS RÉGIONAUX

3 représentants / suppléant·e·s élu·e·s

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine
Pierre-Yves Boutin /
Amandine Meyran

Le Mouvement associatif Occitanie
Claudine Périé /
Erwann Favre

Le Mouvement associatif Hauts-de-France
Francis Calcoen /
Claire Bizet

PERSONNE QUALIFIÉE

Jean-François Serres

LE BUREAU

EST ÉLU PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOUVELLE PRÉSIDENCE

Le 16 avril 2021, réuni en Assemblée générale,
Le Mouvement associatif élit Claire Thoury en tant que présidente

« Je suis confiant et heureux de passer le flambeau à Claire Thoury et lui souhaite la meilleure réussite dans cette grande et belle mission que j'ai eu l'honneur d'assumer au service de la vie associative et de l'engagement citoyen. »

Philippe Jahshan

« *C'est la conviction que l'action associative, porteuse d'alternatives, nous offre une grille de lecture du monde plus adaptée et les clés d'un vivre ensemble plus durable et désirable qui sera le moteur de ma présidence.* »

Claire Thoury

NOUVEAU BUREAU

Président
Philippe Jahshan

Vice-présidentes et vice-présidents
Anne-Claire Devoge, Alain Forest, Françoise Sauvageot et Jérôme Voiturier

Secrétaire générale
Marie-Claire Martel

Trésorière
Rita Fahd

Présidente
Claire Thoury

Vice-présidente et vice-présidents
Anne-Claire Devoge, Bernard Amsalem, Francis Calcoen et Jérôme-Voiturier

Secrétaire général
Simon Thirot

Trésorière
Rita Fahd

L'ÉQUIPE SALARIÉE

MET EN ŒUVRE AU QUOTIDIEN L'ACTION DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

Frédérique Pfrunder,
Déléguée générale

Élodie Alachede,
Assistante de direction

Mehdi Al Boufarissi,
Responsable projets

David Ratinaud
Chargé de mission CRDLA numérique

Arthur Baubeau-Luban,
Attaché du groupe des associations au CESE

Marion Boinot,
Déléguée générale adjointe

Adèle Cros,
Responsable développement et animation du réseau

Fula Mesika,
Responsable communication

Lucie Suchet puis Laurine Prévost,
Responsable plaidoyer

Alice Lambillon,
Assistante projets

Émilie Vincent,
Chargée de communication

LES DYNAMIQUES COLLECTIVES

INTERNES

LES CONFÉRENCES

Le Mouvement associatif prévoit différents espaces et lieux d'échanges internes avec ses membres :

La conférence des régions :
temps mensuel où sont débattues les questions liées au développement du réseau des Mouvements associatifs régionaux et aux dynamiques territoriales.

La conférence des membres :
est le temps annuel pour partager autour du positionnement collectif face aux grands enjeux à venir.

Une fois par an, un Mouvement associatif régional reçoit la conférence des régions. En 2021, c'était le tour de l'Auvergne-Rhône-Alpes.

Lors de la première conférence des membres, le 21 octobre. Les membres ont notamment échangé sur les enjeux de plaidoyer associatif dans la perspective du prochain quinquennat.

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

En 2021, Le Mouvement associatif a défini les orientations stratégiques pour les 3 années à venir.
Un travail collectif qui s'est fait suivant ce calendrier :

15 janvier	**4** et **5** février	**5** mai	**18** juin
Réunion de cadrage	Ateliers thématiques	Réunion collective de finalisation	Adoption à l'AG

4 GRANDS AXES :

- **Ré-enchanter l'agir ensemble** *(pour stimuler la participation citoyenne)*
- **Ancrer les modèles socio-économiques associatifs** *dans la transition écologique et solidaire*
- **Donner de la force à la contribution associative** *au cœur du fonctionnement démocratique*
- **Consolider la force collective associative**

EN CHIFFRES

10 réunions de bureau

10 conseils d'administration

3 assemblées générales

8 ateliers thématiques de travail

3 séminaires

- **1** sur les orientations stratégiques
- **1** bureau-équipe
- **1** équipe

1 conférences des membres

12 conférences des régions

1 petit-déjeuner Présidents et Présidentes des membres

ORGANISATION DES TRAVAUX

4 commissions

Engagement
+
Économie
+
Territoires
+
Accompagnement et structuration des ressources

3 groupes de travail

Modèle non lucratif
+
Europe
+
Numérique

2 démarches collectives

Coopération inter-associative Dans Les QPV
+
Plateforme inter-associative du service civique

2 comités de pilotage

Réseaux en tête
+
Droit de Cité !

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 18 JUIN

...marquée par le vote des orientations stratégiques 2021 > 2024...

... et consacrée l'après-midi à des ateliers de reflexions, d'échanges et de travail sur les propositions à porter dans le cadre de l'élection présidentielle

LES COMPTES

LE BUDGET RÉALISÉ DU MOUVEMENT ASSOCIATIF POUR L'ANNÉE 2021 S'ÉLÈVE À 847 721 €, AVEC UN RÉSULTAT BÉNÉFICIAIRE DE 5 444 €

Les dépenses sont essentiellement constituées des salaires et cotisations sociales à hauteur de 73,5%.

Les actions principales menées dans le cadre de ce budget et pour lesquelles des dépenses extérieures ont été engagées sont l'organisation d'un évènement à l'occasion des 120 ans de la loi du 1er juillet sur la liberté d'association, la mise en place d'une grande consultation en ligne des associations pour mettre en débat les propositions à porter dans le cadre de l'élection présidentielle, et enfin l'animation et la capitalisation du parcours d'accompagnement des têtes de réseaux associatives sur l'évaluation. Les frais généraux représentent un peu plus de 11 % du budget.

Les ressources du Mouvement associatif sont constituées à 24 % de ressources propres, dont les cotisations des membres. Les financements publics représentent 63 % du budget, et proviennent de différents ministères ou organismes publics : Ministère de l'Éducation nationale (DJEPVA), Secrétariat d'État à l'ESS, Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires, Banque des Territoires... Ces montants comprennent également cette année un financement dédié au portage du Centre de Ressources du DLA Numérique, animé en partenariat avec Solidatech. Le reste du budget est majoritairement constitué de fonds privés provenant de conventions de mécénat et de partenariat.

CHARGES

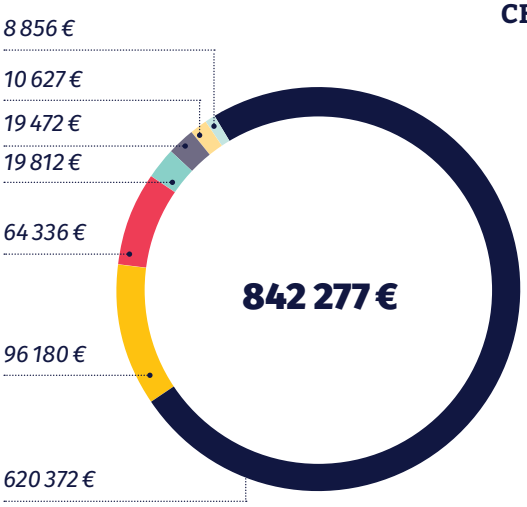

- *Salaires et cotisations sociales - 73,5 %*
- *Frais généraux - 11,5 %*
- *Prestations liées au développement d'activités - 7,5 %*
- *Cotisations diverses - 2,5 %*
- *Conférences / Journées publiques - 2 %*
- *Publications - 1,5 %*
- *Déplacement missions - 1 %*

RECETTES

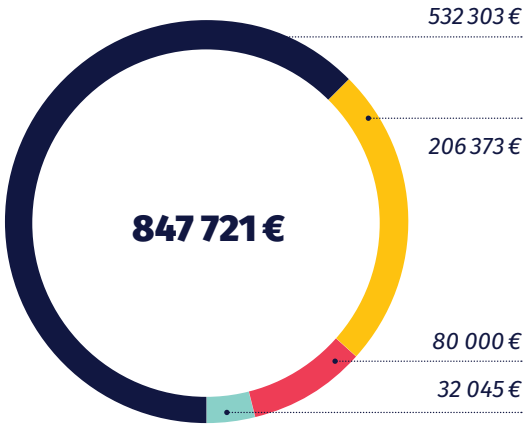

- *63 % - Financements publics*
- *24 % - Cotisations*
- *9,5 % - Mécénat et partenariats privés*
- *3,5 % - Transferts charges et autres produits*

LES PARTENAIRES

SOUTIENNENT ET ACCOMPAGNENT NOS ACTIONS

PARTENAIRES FINANCIERS

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
Liberté Égalité Fraternité

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION
Liberté Égalité Fraternité

MINISTÈRE DES OUTRE-MER
Liberté Égalité Fraternité

SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, SOLIDAIRE ET RESPONSABLE
Liberté Égalité Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

BANQUE des TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Fondation de France

Up

CREDIT COOPERATIF

AÉSIO MUTUELLE

Chorum
GROUPE vyv

FONJEP
Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire

MAIF

Fondation d'entreprise
AG2R LA MONDIALE

HEXOPÉE Créateurs de citoyenneté

PARTENAIRES OPÉRATIONNELS

ADASI

apec

assoconnect

Solidatech

Réseau national maisons des associations

jurisassociations

R&S Recherches & Solidarités

helloasso

ASSOCIATIONS mode d'emploi

2 Porter les enjeux de vie associative

Le monde associatif est un formidable espace d'expérimentation, un vivier d'alternatives concrètes pensées collectivement qui offrent des clés pour affronter les transitions à venir. Vous pouvez compter sur ma détermination et ma motivation à les porter.

Claire Thoury,
Présidente du Mouvement associatif

19 avril 2021

20
Mobilisation face au contrat d'engagement républicain

22
Les 120 ans de la loi 1901

24
COVID-19 : 1 an après

26
Mon association : je l'adore, j'y adhère !

28
Régionales 2021

30
La grande consultation des assos

MOBILISATION

FACE AU CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

ASSOCIATIONS, PRÉSUMÉES COUPABLES ?

Le Mouvement associatif a exprimé, dès présentation du projet de loi confortant les principes de la République, son profond désaccord avec le contrat d'engagement républicain imposé aux associations et aux fondations.

En rappelant que la vie associative constituait le premier des remparts contre les séparatismes, Le Mouvement associatif a interpelé, tout au long de l'année 2021, le législateur sur l'esprit de défiance à l'égard des associations que porte ce projet de loi, qui choisit l'optique du renforcement du contrôle pour atteindre ses objectifs sans certitude sur l'impact, avec de réels risques pour les libertés associatives et sans mettre en regard aucune mesure permettant le renforcement des acteurs associatifs agissant eux-mêmes au service de la citoyenneté et de la cohésion nationale.

Une mobilisation marquée par 3 expressions écrites

EN 2022 ?

Le Mouvement associatif suivra avec beaucoup de vigilance les modalités de mise en œuvre du contrat d'engagement républicain et ses effets et profitera de la période électorale pour appeler de nouveau les pouvoirs publics à revenir sur ce texte et renouer la confiance. Il proposera par ailleurs plusieurs actions pour informer les associations et les accompagner en cas de difficultés liées à l'application du CER.

franceinfo:

Le Monde

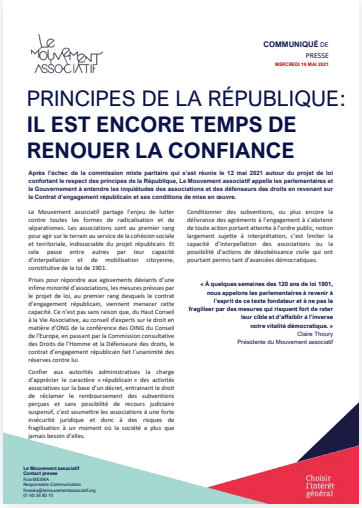

Le Mouvement associatif

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
MERCREDI 19 MAI 2021

PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE:
IL EST ENCORE TEMPS DE RENOUER LA CONFIANCE

Après l'échec de la commission mixte paritaire qui s'est réunie le 12 mai 2021 autour du projet de loi confortant le respect des principes de la République, Le Mouvement associatif appelle les parlementaires et le Gouvernement à entendre les inquiétudes des associations et des défenseurs des droits en revenant sur le Contrat d'engagement républicain et ses conditions de mise en œuvre.

Le Mouvement associatif partage l'enjeu de lutter contre toutes les formes de radicalisation et de séparatismes. Les associations sont au premier rang pour agir sur le terrain au service de la cohésion sociale et territoriale, indissociable du projet républicain. Et cela passe entre autres par leur capacité d'interpellation et de mobilisation citoyenne, constitutive de la loi de 1901.

Prises pour répondre aux agissements déviants d'une infime minorité d'associations, les mesures prévues par le projet de loi, au premier rang desquels le contrat d'engagement républicain, viennent menacer cette capacité. Ce n'est pas sans raison que, du Haut Conseil à la Vie Associative, au conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG de la conférence des ONG du Conseil de l'Europe, en passant par la Commission consultative des Droits de l'Homme et la Défenseure des droits, le contrat d'engagement républicain fait l'unanimité des réserves contre lui.

Confier aux autorités administratives la charge d'apprécier le caractère « républicain » des activités associatives sur la base d'un décret, entraînant le droit de réclamer le remboursement des subventions perçues et sans possibilité de recours judiciaire suspensif, c'est soumettre les associations à une forte insécurité juridique et donc à des risques de fragilisation à un moment où la société a plus que jamais besoin d'elles.

Conditionner des subventions, ou plus encore la délivrance des agréments à l'engagement à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public, notion largement sujette à interprétation, c'est limiter la capacité d'interpellation des associations ou la possibilité d'actions de désobéissance civile qui ont pourtant permis tant d'avancées démocratiques.

« À quelques semaines des 120 ans de loi 1901, nous appelons les parlementaires à revenir à l'esprit de ce texte fondateur et à ne pas le fragiliser par des mesures qui risquent fort de rater leur cible et d'affaiblir à l'inverse notre vitalité démocratique. »
Claire Thoury
Présidente du Mouvement associatif

Le Mouvement associatif
Contact presse
Eva MASSON
Responsable Communication
freeda@lemouvementassociatif.org
01 40 36 60 10

Choisir l'intérêt général

Le 18 janvier

Après avoir été auditionné par des groupes parlementaires, Le Mouvement associatif a publié une tribune simultanément dans Le Monde et sur France Info pour marquer fortement son opposition à la mise en place du contrat d'engagement républicain. Une tribune reprise largement dans les réseaux associatifs et qui se conclue par ces mots :

« *Le véritable enjeu du gouvernement doit être de renforcer les associations dans leur action de terrain, et de définir avec elles, les premières au front, les mesures ciblées permettant d'apporter des réponses. Jouer de l'amalgame avec les dérives communautaristes et instaurer un doute généralisé sur la contribution des associations à une République dont elles sont issues, et au moment où chacun se félicite de leur rôle central face aux effets de la pandémie, ne peut être accepté.* »

Le 1er février

À l'issue des débats en commission spéciale et au premier jour de l'examen en séance publique à l'Assemblée nationale du projet de loi confortant le respect des principes de la République, Le Mouvement associatif a appelé les député·e·s à entendre les inquiétudes du monde associatif et à faire évoluer significativement le texte afin de leur adresser un message de confiance.

Le Mouvement associatif

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
LUNDI 1ER FÉVRIER 2021

PRINCIPES RÉPUBLICAINS :
LES ASSOCIATIONS RESTENT INQUIÈTES

À l'issue des débats en commission spéciale et au premier jour de l'examen en séance publique à l'Assemblée nationale du projet de loi confortant le respect des principes de la République, Le Mouvement associatif appelle les député.e.s à entendre les inquiétudes du monde associatif et à faire évoluer significativement le texte afin de leur adresser un message de confiance.

Le projet de loi prévoit la mise en place d'un « contrat d'engagement républicain » s'imposant aux associations recevant des subventions et une extension de la responsabilité des dirigeants bénévoles aux agissements des membres de l'association.
Ces mesures, prises pour répondre aux agissements déviants d'une infime minorité d'associations, s'appliqueront à toutes, et doivent de ce fait impérativement être examinées à l'aune de ce qu'elles peuvent provoquer, en termes de restriction de l'action militante essentielle du tissu associatif et de découragement à la prise de responsabilités de bénévoles pourtant volontaires pour s'engager au service de l'intérêt général.

C'est par l'implication citoyenne que vit le projet républicain, l'affaiblir ne résoudrait en rien les problèmes auxquels notre société est aujourd'hui confrontée. L'immense majorité des associations fait vivre les principes et valeurs de la République au quotidien, au travers de ses actions, de ses modes de fonctionnement, de sa contribution au débat démocratique, et de son apport à la construction et à l'exercice de la citoyenneté et à la cohésion sociale. Elles le font au plus près du terrain, au contact des réalités et de leur complexité.

Ce rôle, et ce qu'il entraine en termes de responsabilités et d'engagements est parfaitement posé dans le cadre de la Charte des engagements réciproques signée en 2014 entre l'Etat, les représentants des collectivités territoriales et les acteurs associatifs, outil de dialogue respectueux des apports et pratiques de chacune des parties.

Les mesures actuellement prévues par le projet de loi portent en elles, quand bien même ce n'est pas leur objectif, un risque fort de fragilisation de la vie associative dans ce qu'elle a de plus essentiel, à savoir sa capacité à faire vivre le débat, y compris en son sein, à interpeller, à être source de mobilisation citoyenne. Il y a d'autres chemins pour atteindre les objectifs que nous partageons d'une République unie autour de ses principes, des principes vivants par la volonté de tous et toutes.

Le Mouvement associatif appelle donc les député.e.s à défendre un infléchissement de ce texte lors du débat parlementaire.

Le Mouvement associatif
Contact presse
Eva MASSON
Responsable Communication
freeda@lemouvementassociatif.org
01 40 36 60 10

Choisir l'intérêt général

Le 19 mai

Après l'échec de la commission mixte paritaire, Le Mouvement associatif a réitéré son appel :

« *À quelques semaines des 120 ans de loi 1901, nous appelons les parlementaires à revenir à l'esprit de ce texte fondateur et à ne pas le fragiliser par des mesures qui risquent fort de rater leur cible et d'affaiblir à l'inverse notre vitalité démocratique.* »

Claire Thoury,
Présidente du Mouvement associatif

Malgré un an d'opposition des associations, la loi confortant le respect des principes de la République a été promulguée le 24 août 2021 et le contrat d'engagement républicain est entré en vigueur le 1er janvier 2022. Mais cela ne suffit pas à décourager Le Mouvement associatif qui reste pleinement mobilisé.

LES 120 ANS DE LA LOI 1901

1ER JUILLET, JOUR SYMBOLE

Le 1er juillet 2021, la loi relative au contrat d'association dite « loi 1901 » a fêté son 120e anniversaire.

Le Mouvement associatif s'est saisi de l'occasion pour rappeler à tous combien les associations sont des actrices majeures de la société française. Et pour dire combien ce principe de libre association à valeur constitutionnelle, acquis de longue date en France, peut être porteur de renouveau démocratique dès lors que les citoyennes et citoyens s'en saisissent pour défendre des idées, prendre soin des autres et de la nature, ou animer son territoire.

L'association est, je le rappelle, la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices.

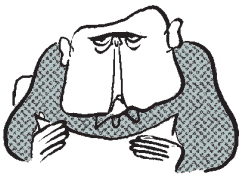

Le Mouvement associatif a voulu mettre au cœur de cette journée anniversaire, la question suivante :

Alors que le projet de loi confortant le respect des principes de la République veut venir encadrer les libertés associatives, quelle ambition politique portons-nous pour les associations ?

EN 2022 ?

Le Mouvement associatif proposera d'autres temps d'échanges et de réflexions lors de DROIT DE CITÉ ! autour du thème « Être force citoyenne, Faire force collective ». Rendez-vous le 4 juillet à la Cité internationale universitaire de Paris. Plus d'infos : droitdecite.org

30/06/2021 Le Monde

N'avons-nous pas beaucoup à perdre à réduire l'espace d'expression civique que représentent les associations ?

A l'occasion du 120e anniversaire de la loi « 1901 », le 1er juillet, et alors que le projet de loi sur « les séparatismes » est examiné au Parlement, un **collectif de cinquante représentants d'associations** s'inquiète de la « méfiance » du politique à l'égard de leurs structures

La loi relative au contrat d'association dite « loi 1901 » fêtera, le 1er juillet, son 120e anniversaire. C'est l'occasion de rappeler à tous combien les associations sont des artisans majeurs de la société française. Mais c'est l'occasion de dire aussi combien ce droit constitutionnel, acquis de longue date en France, peut être porteur de renouveau démocratique dès lors que les citoyens et citoyennes s'en saisissent pour défendre des idées, prendre soin des autres et de la nature, ou animer un territoire. Alors que le projet de loi confortant le respect des principes de la République devrait venir encadrer les libertés associatives, quelle ambition politique portons-nous pour les associations ?

Quelque 20 millions de Français et Françaises sont engagés bénévolement dans une ou plusieurs associations. Et 40 % sont membres d'une association au moins. Bien que chacun individuellement n'en ait pas toujours conscience, cet engagement est créateur de lien social, de fraternité et de citoyenneté, dans la proximité et au-delà des frontières. Son importance sociétale est cruciale pour notre pays.

S'il en était besoin, la crise sanitaire que nous connaissons témoigne du rôle indispensable des acteurs associatifs au cœur de notre société. L'engagement bénévole est aussi générateur d'épanouissement personnel et collectif. Il rime avec l'envie d'être utile, de donner et de recevoir. Et il contribue à la concorde sociale et au bien-être de chacun comme le montrent régulièrement études et sondages.

Générateur de progrès social

L'engagement associatif, à travers le temps et les continents, est également générateur de progrès social. Luttes ouvrières, droits des femmes, protection de l'environnement, droits de l'homme, libertés, éducation et soin pour tous, etc. Nos acquis sociétaux, nous les devons bien souvent à la liberté d'association. Dans un Etat autoritaire, c'est la première des libertés à être interdite, contrôlée, limitée ou entravée.

En France, il aura fallu plusieurs dizaines d'années et trente-trois projets, propositions et rapports avant l'adoption de la loi du 1er juillet 1901. Dans un rapport sénatorial en 1882, Jules Simon écrivait : « *L'homme est si peu de chose par lui-même qu'il ne peut faire beaucoup de bien ou beaucoup de mal qu'en s'associant. De là les jugements contradictoires dont l'association est l'objet. Les uns ne croient pas que la société puisse être en sécurité avec elle, et les autres réclament pas qu'on puisse se passer d'elle. Nous croyons qu'il n'y a pas d'armure plus solide contre l'oppression, ni d'outil plus merveilleux pour les grandes œuvres, ni de source plus féconde de consolation et de bonheur.* »

Où en est la liberté d'association cent vingt ans après ? Si l'on croit le projet de loi gouvernemental confortant le respect des principes de la République, dont le Parlement entame actuellement la dernière lecture, les associations font toujours l'objet de méfiance. Le projet de loi vise à instaurer un encadrement et un contrôle des associations pour lutter contre « les séparatismes », parce que, précise le gouvernement, « *la République n'a pas suffisamment de moyens d'agir contre ceux qui veulent la déstabiliser* ».

Le corpus répressif existe déjà

Pourtant, le projet de loi fait unanimement l'objet de critiques : du Haut Conseil à la vie associative au Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG, de la Conférence des ONG du Conseil de l'Europe à la Commission consultative des droits de l'homme ou encore à la Défenseure des droits [Claire Hédon]. D'une part, le corpus répressif existe déjà pour lutter contre « *les associations séparatistes* ». D'autre part, le projet de loi risque fort de manquer sa cible : comme seules les associations sont concernées par le contrôle, celles qui ont des activités discutables n'auront simplement qu'à changer de statut pour sortir du radar administratif.

À l'heure où la question de la participation citoyenne au projet républicain se pose concrètement, n'avons-nous pas beaucoup à perdre à réduire l'espace d'expression civique que représentent les associations ? Et, au-delà du projet de loi, quelle ambition de société leur portons-nous compte tenu de leur rôle démocratique, social et économique en France ?

Plus que tous les projets de loi, les associations sont l'expression de la fraternité et de la citoyenneté. Elles sont notre richesse et notre bien commun. C'est pourquoi, cent vingt ans après l'adoption de la loi « 1901 », cinquante après sa reconnaissance constitutionnelle et vingt ans après la signature de la première Charte des engagements réciproques, nous affirmons qu'il est nécessaire d'avoir confiance, plus que jamais, dans la liberté associative. Comme le souligna[illegible] philosophe Alexis de Tocqueville, « *dans les pays démocratiques, la science de l'association est la science mère, le progrès de toutes les autres dépend des progrès de celle-là* » ■

> LUTTES OUVRIÈRES, DROITS, LIBERTÉS... NOS ACQUIS SOCIÉTAUX, NOUS LES DEVONS BIEN SOUVENT À LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION

Marie-Andrée Blanc, *présidente de l'UNAF* ; **Olivier Bruyeron**, *président de coordination SUD* ; **Michelle Demessine**, *présidente de l'UNAT* ; **Anne-Claire Devoge**, *vice-présidente du Cnajep* ; **Brigitte Ginuat**, *présidente du Colinner* ; **Marie-Claire Martel**, *présidente de la Coface* ; **Arnaud Schwartz**, *président de France Nature Environnement* ; **Claire Thoury**, *présidente du Mouvement associatif* ; **Jérôme Vaillurier**, *directeur général de l'Unapas*

Liste complète des signataires sur le monde.fr

Avec une tribune

Publiée dans Le Monde et signée par plus de 200 acteurs associatifs. En voici un extrait :

« *À l'heure où la question de la participation des citoyennes et citoyens au projet républicain se pose très concrètement, n'avons-nous pas plus à perdre à réduire l'espace d'expression civique que représente les associations ? Et au-delà du projet de loi, quelle ambition de société portons-nous pour les associations compte tenu de leur rôle démocratique, social, économique et territorial en France ?*
Plus que tous les projets de loi, les associations sont l'expression de la fraternité et de la citoyenneté. Elles sont notre richesse et notre bien commun. C'est pourquoi, 120 ans après l'adoption de la Loi « 1901 », 50 ans après sa reconnaissance constitutionnelle et 20 ans après la signature de la première Charte des engagements réciproques, nous affirmons qu'il est nécessaire d'avoir confiance, plus que jamais, dans la liberté associative. Car « dans les pays démocratiques, la science de l'association est la science mère, le progrès de toutes les autres dépend des progrès de celle-là. » Alexis de Tocqueville. »

Avec une conférence-débat

« Regards croisés sur les libertés associatives » au Centre de recherches interdisciplinaires de Paris, où ont été proposées 2 tables rondes, animées par le journaliste Olivier Zanetta :

- Retours sur plus d'un siècle de libertés associatives
  - Jean-Claude Bardout, magistrat, auteur de L'Histoire étonnante de la loi de 1901. Le droit des associations avant et après Pierre Waldeck-Rousseau ;
  - Véronique Séhier, ancienne co-présidente du Planning familial ;
  - Julien Talpin, sociologue, animateur du comité scientifique de l'Observatoire des libertés associatives.
- Et ailleurs ? La société civile face au rétrécissement de l'espace civique
  - Philippe Ryfman, avocat au barreau de Paris, spécialiste en droit des associations et fondations ;
  - Pavol Szalai, journaliste, responsable du bureau UE/Balkans au sein de Reporters Sans Frontières ;
  - Alexandrina Najmowicz, directrice du Forum Civique Européen.

AU NOM DE LA LOI

Liberté d'association. De la Fête du pâté au Salon de la bande dessinée, les associations nourrissent la vie de la cité. Contre-pouvoir en puissance, de la Grèce antique au Second Empire, elles ont souvent suscité la méfiance. Oscillant entre des périodes de reconnaissance et d'illégalité, elles ont conçues, à l'usure, leur liberté.

Q JEAN-CHRISTOPHE MAZURIE

Avec la diffusion de la BD Au nom de la loi »

De Jean-Christophe Mazurie, publiée initialement dans La revue dessinée n°29.

Le 1er juillet, Le Mouvement associatif a également été reçu à Matignon par le Premier Ministre, Jean Castex, aux côtés d'autres acteurs associatifs.

COVID-19

COVID-19 : 1 AN APRÈS

LES ASSOS FACE À LA CRISE

La mobilisation du Mouvement associatif pour permettre aux associations de faire face aux effets de la crise sanitaire et pour accompagner la relance associative s'est poursuivie en 2021.

Après les 2 premières enquêtes menées en 2020, Le Mouvement associatif a souhaité, un an après, prendre le pouls de la situation des associations, afin de mesurer les impacts de la crise dans le temps.

Ainsi, une nouvelle enquête a été construite avec l'appui des membres du Mouvement associatif et du RNMA, en lien avec direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, et en partenariat avec Hexopée et France Générosités. Et, a été réalisée du 30 mars au 30 avril 2021 par Recherches & Solidarités.

Au total,

10 000

associations ont témoigné de leur situation, des impacts de la crise sur leur organisation, le bénévolat, le déroulement des activités, leurs préoccupations immédiates et leurs besoins.

EN 2022 ?

2 ans après et au moment de grands enjeux électoraux nationaux, on interrogera de nouveau les associations sur l'évolution de leur situation globale pour suivre les effets à moyen et long terme de la crise sanitaire.

Les résultats

Ont permis d'identifier la priorité des associations en 2021 : renouer des liens avec leurs adhérents et leurs bénéficiaires, et (re)mobiliser leurs bénévoles. Elles ont également exprimé des besoins très concrets pour remettre en route pleinement la dynamique collective qui fait le cœur de la vie associative : sécurisation financière, aide exceptionnelle supplémentaire, communication, accompagnement numérique.

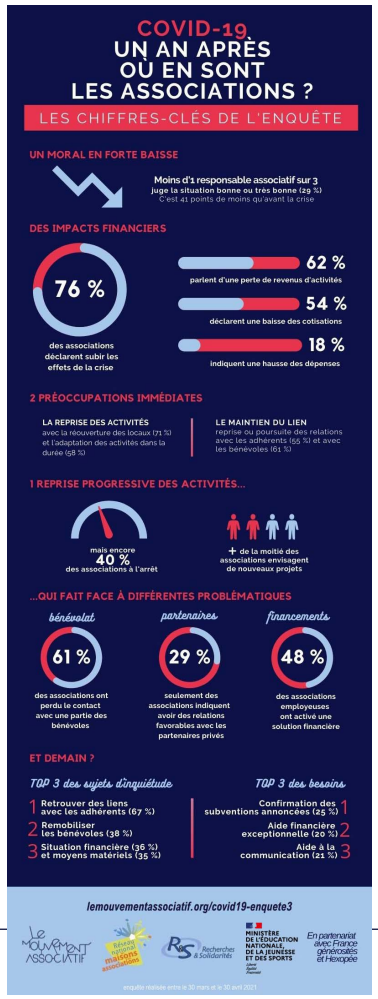

L'analyse

L'analyse de ces résultats a fait l'objet d'un webinaire de présentation le 8 juin et d'un bilan autour de 4 axes :

- Activités et besoins des associations pour la reprise.
- Remobilisation des bénévoles, bénéficiaires et adhérents.
- Zoom sur les associations employeuses.
- Zoom sur les associations intervenant en QPV et ZRR.

Le guide du Mouvement associatif « 20 initiatives associatives pour répondre aux enjeux de la crise sanitaire »

A été publié sur le même temps, pour, en complément de l'alerte, valoriser le rôle en première ligne des associations face à la pandémie.

Les initiatives présentées s'articulent autour de 4 enjeux :

- Répondre à l'urgence
- Lutter contre l'isolement
- Maintenir le lien
- Encourager les solidarités

Grâce à ces différentes actions et au travail de plaidoyer, Le Mouvement associatif a pu continuer à faire entendre aux pouvoirs publics les besoins et spécificités des associations, et ainsi obtenir :

- le soutien du gouvernement pour porter une campagne nationale d'appel aux adhésions
- et son engagement à proposer en 2022 deux aides exceptionnelles pour la prise en charge des coûts fixes des associations ayant subi des pertes d'exploitation importantes liées à la crise sanitaire.

MON ASSOCIATION : JE L'ADORE, J'Y ADHÈRE !

CAMPAGNE NATIONALE D'APPEL AUX ADHÉSIONS

Le 13 septembre, Le Mouvement associatif et Hexopée ont lancé avec le soutien du Secrétariat d'État chargé de la Jeunesse et de l'Engagement, une grande campagne nationale pour encourager les Français à retourner vers les associations.

Enfants, étudiants, actifs, retraités, 23,5 millions de Français avaient pour habitude, avant le premier confinement en 2020, chaque semaine, de pratiquer une activité culturelle, éducative, environnementale, sportive ou solidaire, dans un gymnase, une MJC ou encore un centre d'animation près de chez eux.

La crise sanitaire a mis un coup d'arrêt à ces activités et aux relations sociales que favorise le tissu associatif. Même si nombre d'associations ont fait preuve d'innovation, d'agilité et ont maintenu leurs actions au service de l'intérêt général, en première ligne ou à distance, pour répondre aux besoins suscités par la crise, les conséquences ne se sont pas fait attendre. En effet, les adhérents n'ont pas eu d'autres choix que de se replier sur des pratiques individuelles ou numériques. Et du côté des associations, la question des adhésions est devenue une vraie inquiétude.

Il est donc urgent, maintenant que c'est de nouveau possible, de retrouver la dynamique associative, cette force collective qui fait vivre les associations, grâce à la participation de tous et toutes.

EN 2022 ?

Une réflexion est en cours pour renouveler l'opération, plus en lien avec les collectivités territoriales et avec les forums des associations qu'elles organisent chaque année en septembre.

Le lancement

Conscients de ces enjeux, Le Mouvement associatif et Hexopée ont voulu porter une campagne nationale pour permettre aux adhérents et aux associations de se retrouver.

« *Il est temps de se retrouver ! Après le repli individuel imposé par la crise sanitaire, nous avons tous et toutes besoin de revenir au collectif. Les associations le permettent. Ce qu'elles proposent, ce n'est pas qu'une pratique d'activités, mais aussi la possibilité de faire ensemble, indispensable à notre société. Voilà pourquoi, il est important qu'associations et adhérents se retrouvent enfin.* »

Claire Thoury,
Présidente du Mouvement associatif.

« *La vie sans les associations ne serait pas possible, nous venons de le voir, mais les associations n'existeraient pas non plus sans leurs adhérents, leurs pratiquants. C'est un projet commun et c'est pour cela que cette campagne est essentielle : soutenir et donner envie.* »

David Cluzeau,
Délégué général d'Hexopée.

Le contenu

La campagne signée Limite, agence spécialisée sur les sujets d'intérêt général, prévoit :

- Un visuel générique et de douze déclinaisons thématiques afin de présenter la diversité associative.
- Un site internet dédié www.assojadorejadhere.fr pour mieux connaître les associations en général et pour (re)trouver son association.
- Une campagne de publicité digitale et un hashtag #AssoJadoreJadhere.
- Des insertions presse du 18 septembre au 9 octobre.
- Un kit de communication clé en main transmis aux acteurs et partenaires de la vie associative pour garantir la viralité de la campagne.

Le bilan

Outre un bilan positif en termes de chiffres de diffusion et d'impact de la campagne, les retours des associations est positif, comme le témoigne un responsable associatif :

« *À mon sens, cette campagne a pu répondre aux objectifs visés. Plusieurs de nos administrateurs et adhérents m'ont fait part de l'importance qu'ils donnaient à cette valorisation des associations en cette période particulière. La couverture de cette campagne, tant à l'échelle locale que dans les médias nationaux a été appréciée.* »

Robert Ricciuti,
directeur de la MJC de Bollwiller.

RÉGIONALES 2021

UN PLAIDOYER POUR RENFORCER LE PARTENARIAT

À l'occasion des élections régionales qui se sont tenues les 13 et 20 juin, Le Mouvement associatif a demandé aux candidats et candidates de prendre 11 engagements en faveur de la vie associative.

Construit avec les Mouvements associatifs régionaux, un document rassemblant arguments et propositions a été réalisé pour une réelle prise en compte des dynamiques associatives régionales dans les programmes des candidats et candidates et dans les politiques régionales à venir.

Le Mouvement associatif a publié ce document de plaidoyer « La vie associative, une richesse régionale » ainsi qu'un kit pour faciliter la déclinaison régionale.

EN 2022 ?

Le Mouvement associatif demandera aux candidats et candidates à l'élection présidentielle puis aux élections législatives de « Choisir l'intérêt général ». Il les interpellera de façon directe lors d'un face à face.

1 **Renforcer le dialogue** avec les associations au niveau régional à travers l'organisation des assises de la vie associative tous les 2 ou 3 ans réunissant largement les acteurs associatifs et leurs partenaires publics dans les territoires permettant de réaliser un diagnostic partagé et de travailler une feuille de route commune.

10 **Créer une cellule d'observation** de la vie associative régionale, en lien avec acteurs associatifs, permettant de disposer de données relatives à l'économie associative, l'emploi, l'engagement, la coopération entre associations etc.

11 **Soutenir l'emploi associatif** en favorisant la mise en place d'aide à l'emploi associatif au niveau régional, en soutenant les initiatives de mutualisation à l'instar des groupements d'employeurs associatifs, et en abondant le dispositif local d'accompagnement.

2 **Structurer le partenariat** entre associations et pouvoirs publics à travers, le cas échéant, la signature d'une Charte des Engagements Réciproques associant l'Etat en Région, le Conseil Régional & Le Mouvement associatif, et le suivi des engagements avec des indicateurs à travers la tenue régulière d'un comité de suivi.

3 **Disposer d'interlocuteurs dédiés** à la vie associative à travers la nomination d'un.e Vice-président.e en charge de la vie associative, et créer une commission vie associative au sein du Conseil Régional.

4 **Structurer l'accompagnement** des associations à travers un renforcement du soutien aux têtes de réseaux associatives régionales (coordination, fédération, collectif etc.), lesquelles ont également un rôle de centre de ressources pour les associations.

5 **Diffuser au sein des services juridiques** des Conseils régionaux tous les outils d'une bonne contractualisation avec les associations notamment ceux concernant la subvention et la signature de convention pluriannuelle d'objectifs.

6 **Harmoniser les outils** relatifs aux subventions octroyées aux associations à travers la mise en place du dossier unique de subvention.

7 **Soutenir l'engagement bénévole** à travers la création d'un fonds régional pour encourager la formation des bénévoles, permettant de soutenir notamment les projets collectifs favorisant l'accès à la formation.

8 **Aider financièrement les associations** en difficulté à travers la création d'un fonds de soutien dédié.

9 **Associer les acteurs associatifs** dans le cadre des différents schémas régionaux ayant vocation à soutenir le développement du territoire (ex : SRADDET, SRDEII etc.), mais également dans le cadre de la déclinaison en région de la nouvelle programmation des fonds structurels européens.

Un partenariat clé

Depuis plusieurs années, les conseils régionaux constituent des partenaires essentiels pour les associations. S'ils ne contribuent qu'à hauteur de 4% des ressources associatives, ce chiffre est cependant loin d'être négligeable, d'autant que ces financements enregistrent la plus forte progression parmi les collectivités territoriales (près de 25% supplémentaires entre 2011 et 2017). Il est important pour Le Mouvement associatif et Les Mouvements associatif régionaux d'entretenir et renforcer cette coopération régions/associations

11 engagements...

...qui portent sur :

- le dialogue civil,
  ex : Organiser dans chaque région des assises de la vie associative.
- le développement économique
  ex : une aide à l'emploi associatif en soutenant les initiatives de mutualisation.
- l'accompagnement,
  ex : Structurer l'accompagnement des associations à travers un renforcement du soutien aux têtes de réseaux associatives régionales.
- la coopération territoriale
  ex : créer des cellules d'observation de la vie associative régionale, en lien avec les acteurs associatifs.
- le soutien à l'engagement
  ex : la création d'un fonds régional pour encourager la formation des bénévoles.

Déclinaisons régionales

Pour être au plus près des besoins spécifiques des territoires, les engagements ont été déclinées par Les Mouvements associatifs régionaux en concertation avec leurs organisations membres. En outre, dans plusieurs régions, ont été organisés des évènements pour débattre avec les candidats et candidates des enjeux de vie associative

Pour les élections départementales, un plaidoyer a été construit directement par Les Mouvements associatifs régionaux sur cette même base.

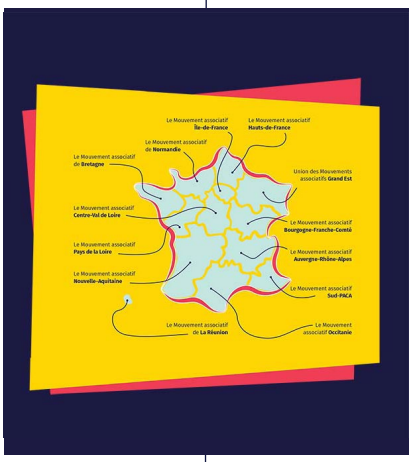

LA GRANDE CONSULTATION DES ASSOS

PRÉSIDENTIELLE 2022

Le Mouvement associatif a mis en place d'octobre à décembre, sur Purpoz, une consultation numérique pour partager idées, propositions et réactions autour des enjeux de vie associative.

« Demain, quelle place des associations au cœur de la société ? ». Chaque personne engagée dans la vie associative a potentiellement, en son nom ou au nom de son organisation, des éclairages, des arguments, des propositions à émettre en réponse à cette question.

Avec « La grande consultation des assos », Le Mouvement associatif a offert à chaque acteur associatif la possibilité de s'exprimer pour construire et porter une ambition commune pour la vie associative dans le cadre de l'élection présidentielle

« Le Mouvement associatif veut participer activement au débat public qui s'annonce et porter le projet de société auquel on aspire. Nous souhaitons le faire avec la participation du plus grand nombre d'acteurs associatifs, pour incarner une parole forte et engagée. »

Claire Thoury
Présidente
du Mouvement associatif

EN 2022 ?

À l'issue de la consultation, Le Mouvement associatif rendra publique une synthèse des conclusions et fera un retour étayé à l'occasion d'un webinaire. Cette opération permettra au Mouvement associatif d'entrer dans la campagne présidentielle.

4 catégories

La consultation est organisée autour de 4 catégories :

- Favoriser l'engagement associatif
- Structurer une politique associative
- Reconnaitre le dialogue civil
- Mieux soutenir le développement des associations en tant qu'actrices de la transition écologique et solidaire

Votes, commentaires et propositions

Pour chaque catégorie, Le Mouvement associatif a identifié des premières propositions à adresser aux futurs responsables gouvernementaux et parlementaires. Les participants et participantes sont invités à y réagir en votant et/ou en argumentant. Il est également possible de poster ses propres propositions en faveur du développement de la vie associative.

Au service du plaidoyer

L'objectif de la consultation est de renforcer et de nourrir le plaidoyer porté par Le Mouvement associatif dans le cadre des élections présidentielle et législatives et tout au long du prochain quinquennat. Aussi, les instances du Mouvement associatif se sont engagées à étudier l'ensemble des réactions, arguments, compléments, nouvelles propositions partagées sur la plateforme.

Le Mouvement associatif

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
MERCREDI 13 OCTOBRE 2021

PRÉSIDENTIELLE 2022 :
LA GRANDE CONSULTATION DES ASSOS

Le Mouvement associatif lance, aujourd'hui, au Forum national des associations et des fondations, LA GRANDE CONSULTATION DES ASSOS, une plateforme numérique ouverte à toutes et à tous pour construire et porter une ambition commune pour la vie associative dans le cadre de l'élection présidentielle. Rendez-vous du 13 octobre au 1er décembre sur *www.purpoz.com/lesassosfontmouvement*.

« Demain, quelle place des associations au cœur de la société ? ». Chaque personne engagée dans la vie associative a potentiellement, en son nom ou au nom de son organisation, des éclairages, des arguments, des propositions à émettre en réponse à cette question. Aujourd'hui, Le Mouvement associatif leur offre la possibilité de partager leurs points de vue, en participant à LA GRANDE CONSULTATION DES ASSOS.

« Parce que le monde associatif est un formidable espace d'expérimentations, au plus près des territoires, il porte en lui un certain nombre de réponses aux défis à venir. Le Mouvement associatif veut participer activement au débat public qui s'annonce et porter le projet de société auquel on aspire. Nous souhaitons le faire avec la participation du plus grand nombre d'acteurs associatifs, pour incarner une parole forte et engagée. »
Claire Thoury
Présidente du Mouvement associatif

La consultation est organisée autour de 4 catégories :
- ✓ *Favoriser l'engagement associatif*
- ✓ *Structurer une politique associative*
- ✓ *Reconnaître le dialogue civil*
- ✓ *Mieux soutenir le développement des associations en tant qu'actrices de la transition écologique et solidaire*

Pour chaque catégorie, Le Mouvement associatif a identifié des premières propositions à adresser aux futurs responsables gouvernementaux et parlementaires. Les participants et participantes sont invités à y réagir en votant et/ou en argumentant. Il est également possible de poster ses propres propositions en faveur du développement de la vie associative.

L'objectif de la consultation est de renforcer et de nourrir le plaidoyer porté par Le Mouvement associatif dans le cadre des élections présidentielle et législatives et tout au long du prochain quinquennat.

Aussi, les instances du Mouvement associatif s'engagent à étudier l'ensemble des réactions, arguments, compléments, nouvelles propositions qui seront partagés sur la plateforme.

À l'issue de la consultation, Le Mouvement associatif rendra publique une synthèse des conclusions et fera un retour étayé des 10 propositions ayant recueilli le plus d'avis positifs.

Puis, le 31 janvier 2022, à l'occasion de l'événement **DROIT DE CITÉ !**, sera organisé un temps de restitution des résultats, suivi d'un temps de discussion avec les candidats et candidates à l'élection présidentielle.

En savoir plus
www.purpoz.com/lesassosfontmouvement

Le Mouvement associatif
Mathilde Rousse
Cyan MEDIA
Responsable Communication
frisedos@lemouvementassociatif.org
01 40 36 80 10

Choisir l'intérêt général

3 Accompagner les associations

La force associative c'est une force inclusive, c'est la force du collectif, c'est la capacité des citoyens à s'organiser eux-mêmes pour faire ce qu'ils veulent faire, pour trouver ou donner du sens tout en s'épanouissant, la force associative c'est la reconnaissance des expertises d'usage, c'est l'intérêt général.

Claire Thoury,
Présidente du Mouvement associatif

1er juillet 2021

34
Guid'asso
35
Création
du CRDLA numérique
36
Enquête auprès
des dirigeants bénévoles
37
La vie associative
dans les QPV
38
Égalité
femmes / hommes
39
Réseaux en tête

CONSOLIDER LA MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS

GUID'ASSO

Fruit d'un travail de co-construction entre les services de l'État et Le Mouvement Associatif depuis fin 2019, le réseau Guid'asso porte un service de proximité d'accueil, d'orientation, d'information et d'accompagnement des associations loi 1901 ou de droit local d'Alsace-Moselle.

Cette action est le fruit d'un long travail de plaidoyer du Mouvement associatif et a notamment fait l'objet d'une proposition dans le rapport remis en juin 2018, « Pour une politique ambitieuse de vie associative et le développement d'une société de l'engagement ».

L'objectif est que chaque association, même la plus petite, puisse sur son territoire, même le plus éloigné d'un centre urbain, trouver près de chez elle un endroit pour répondre à ses questions afin de se renforcer et éventuellement de mutualiser des actions dans le cadre d'un parcours d'accompagnement clarifié et visible.

Guid'asso est composé de structures locales diverses (associations, institutions, mairies, etc.) qui accueillent, orientent, informent et accompagnent toute personne désireuse de s'informer ou investie dans la vie associative - bénévoles, dirigeants associatifs, porteurs de projet, collectivités - quels que soient le domaine d'intervention et le territoire d'implantation. Le service proposé dans ce cadre est accessible à toute-s, sans condition, selon le principe d'universalité.

Le réseau est co-animé par les services de l'État et des partenaires associatifs, à chaque échelon territorial. Les régions Centre Val de Loire, Hauts de France et Nouvelle Aquitaine ont travaillé en 2021 à la préfiguration du dispositif et ont établi 3 principes conducteurs pour Guid'asso :

- L'accessibilité, la visibilité et la lisibilité avec un réseau d'acteurs de proximité de l'accompagnement des associations renforcé et identifié dans leurs spécificités d'accompagnement via un label commun : Guid'asso orientation, Guid'asso information, Guid'asso accompagnement généraliste, Guid'asso accompagnement spécialiste
- La montée en compétences des acteurs de l'accompagnement et la consolidation de leur modèle économique via des actions de formation menées en continue, de la mutualisation d'outils et de ressources et la recherche de moyens financiers mutualisés pour les consolider dans leurs missions
- Une démarche co-construite et co-animée dans le cadre d'une gouvernance partagée entre l'État et Le Mouvement associatif.

EN 2022 ?

D'une préfiguration, Guid'Asso est en passe de devenir une politique publique structurante pour la vie associative, en se déployant sur 10 régions : Nouvelle-Aquitaine, Centre Val-de-Loire, Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Réunion.

ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS DANS LEUR TRANSITION NUMÉRIQUE

CRÉATION DU CRDLA NUMÉRIQUE

Un des enjeux actuels forts des structures de l'ESS est de pouvoir s'approprier les nouvelles pratiques numériques dans leur fonctionnement, dans une optique inclusive.

Il est, en effet, essentiel que les structures de l'ESS, notamment les associations, puissent tirer profit du numérique afin de faciliter leur gestion, la mise en œuvre de leurs actions et leur communication. Ce besoin, présent depuis plusieurs années, devient vital pour les structures depuis la crise sanitaire. Les acteurs de l'accompagnement ont, à ce titre, un rôle essentiel à jouer pour les accompagner dans leur montée en compétences et en usages numériques.

C'est dans cette optique que le 3 mai 2021, Solidatech et Le Mouvement associatif ont créé, avec le soutien du Secrétariat d'Etat à l'Economie Sociale, Solidaire et Responsable, le centre de ressources DLA Numérique qui a pour principaux objectifs :

- APPUYER ET CONSEILLER les chargés de mission DLA départementaux et régionaux dans leur mission d'accompagnement et d'animation territoriale via des formations et la mise à disposition de méthodes, d'outils et de supports.
- CONCEVOIR, RELAYER ET METTRE À DISPOSITION des ressources sur le numérique en s'appuyant sur la dimension collaborative et territoriale pour pérenniser la démarche.
- SUIVRE ET COORDONNER LES ACTIONS DÉDIÉES au numérique portées par les DLA régionaux, dans le cadre des fonds supplémentaires alloués par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, suite à la crise sanitaire.

Avec le CRDLA numérique, Le Mouvement associatif poursuit le développement d'une stratégie globale pour mieux accompagner la transition numérique des associations. En 2021, il a également œuvré pour :

- la mise à disposition d'un kit d'organisation d'événements Rézolutions numériques et sa présentation lors d'un webinaire ;
- le renforcement du travail partenarial en régions autour du programme PANA, (Points d'Appui au Numérique Associatif).

EN 2022 ?

Le CRDLA numérique crée un site de ressources sur le numérique à destination des chargés de missions DLA.

SÉCURISER ET ACCOMPAGNER LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

ENQUÊTE SUR L'ACTION DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES

La question des responsabilités juridiques se pose au quotidien pour les dirigeants bénévoles des associations. Elle est aussi souvent abordée en lien avec les difficultés de renouvellement des instances dont souffraient 48% des associations, en 2019.

Avec le soutien d'Aésio Mutuelle, Le Mouvement associatif a choisi de se saisir du sujet pour procéder à un état des lieux complet à l'échelle nationale, répondant à deux enjeux.

Le premier, porté dès 2019 et renforcé en 2021 par le projet de loi sur les principes Républicains, est d'ordre juridique : connaître l'état du droit et voir comment rendre la législation plus favorable. C'est ainsi qu'une étude dédiée aux aspects juridiques a été réalisée par le cabinet Seban.

Le second concerne l'exercice des responsabilités au quotidien : avoir une idée précise de la façon dont les dirigeants les appréhendent et les perçoivent, comment ils sont accompagnés dans l'exercice de leurs fonctions et de quels outils ils disposent pour les assumer. Le Mouvement associatif a donc mené fin 2020 avec l'appui de Recherches & Solidarités, une enquête nationale auprès de plus de 4 000 dirigeants pour dresser le panorama de la situation. Les résultats ont été restitués en février 2021.

EN 2022 ?

Le Mouvement associatif s'appuiera sur ces travaux pour apporter aux associations une information généraliste intégrant les récentes évolutions législatives sur le sujet, de même qu'un panorama de l'offre d'accompagnement existante.

VALORISER ET SOUTENIR L'ACTION DES ACTEURS ASSOCIATIFS DES QPV

#16PROPOSITIONSQPV

Le monde associatif joue un rôle essentiel dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). En tant qu'espaces de participation citoyenne, les associations construisent leurs actions au plus près des besoins des territoires, en apportant notamment aux habitants et habitantes des services essentiels à leur qualité de vie.

Néanmoins, les associations doivent faire face à une augmentation des besoins sociaux et cela dans un contexte socio-économique, sanitaire et humain qui se crispe davantage car marqué par l'épidémie de COVID-19. En effet, la crise sanitaire a des conséquences importantes pour les associations, d'autant plus pour celles intervenant dans ces quartiers, avec une perte de revenus plus significative (38 % contre 29 %) ou encore une baisse des ressources des cotisations (34 % contre 27 %).

Conscient des enjeux auxquels font face les associations intervenant dans les QPV, Le Mouvement associatif a initié dès 2019 une démarche d'échanges, de réflexion et de travail, s'appuyant sur un collectif d'acteurs associatifs et animé par la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France, dans un double objectif :

- Soutenir et valoriser l'action des associations intervenant au sein des QPV
- Y renforcer les coopérations inter-associatives pour mieux répondre de façon coordonnée et concertée aux besoins des territoires et aux attentes des habitants et habitantes

Cette démarche a d'abord donné lieu à la réalisation d'un guide de bonnes pratiques *« L'interassociatif au service de la proximité »* pour permettre une meilleure connaissance et un essaimage des actions menées au sein des QPV. Puis à la rédaction d'une charte de coopération inter-associative favorisant la relation partenariale entre les associations intervenant dans ces territoires. Charte signée, 2 mois après son lancement, par plus de 100 associations.

En 2021, le collectif a continué à faire vivre la charte avec la volonté d'inciter les acteurs associatifs à la décliner sur leur territoire. Pour ce faire, une campagne de communication associée à un webinaire en présence de la Ministre de la Ville Nadia Hai, a été organisé pour échanger sur les enjeux de coopération dans les QPV.

En parallèle, à l'approche des élections, le collectif a tenu à faire du plaidoyer en portant 16 propositions pour une vie associative ambitieuse dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, à destination des pouvoirs publics nationaux, des pouvoirs publics territoriaux et des acteurs associatifs, et ce autour de 4 points :

- Soutenir les petites associations employeuses (jusqu'à 2ETP)
- Garantir l'expression et la place des associations non fédérées
- Favoriser la participation des habitants et habitantes
- Permettre une meilleure coopération entre associations et acteurs de la politique de la ville

2 publications, une campagne coordonnée sur les réseaux sociaux et plusieurs vidéos ont permis la diffusion large des 16 propositions.

EN 2022 ?

La démarche se poursuit, notamment avec l'organisation de webinaires pour faire vivre la charte de coopération et valoriser les paroles d'acteurs

FAVORISER L'INCLUSION AU SEIN DES ASSOCIATIONS

ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES

Alors que l'économie sociale et solidaire (ESS) est une économie constituée à 69% de femmes, elles sont seulement 37% à occuper la présidence d'une structure, et seules 45% sont membres de conseils d'administration ou des bureaux des structures de l'ESS.

Face à ce constat, le 8 mars 2021, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, Olivia Grégoire, secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable, a choisi cinq ambassadrices de l'égalité femmes/hommes dans l'ESS :

- Frédérique Pfrunder, déléguée générale du Mouvement associatif
- Caroline Naett, secrétaire générale de Coop Fr
- Laurence Lepetit, déléguée générale de France Générosités
- Eva Sadoun, co-Présidente du Mouvement Impact France
- Dominique Joseph, secrétaire générale de la Fédération nationale de la mutualité française, présidente de MutElles

Le Mouvement associatif porte, depuis plusieurs années, la volonté de favoriser l'ouverture des associations à toutes et tous. Cela a notamment donné lieu fin 2020 à la création de l'INCLUSISCORE, outil qui permet à chaque association de savoir où elle en est en termes d'inclusion et d'accéder à des ressources pour progresser.

En 2021, un focus plus particulier a été fait sur le sujet de l'égalité femmes/hommes.

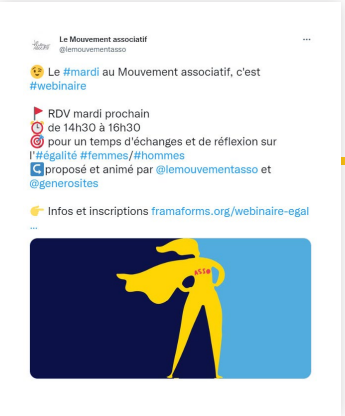

Ainsi, deux webinaires ont été coorganisés avec France Générosité, en juin et en octobre, afin de présenter le dernier rapport du Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire sur l'égalité femmes/hommes dans l'ESS et d'identifier les freins et leviers de progression. Trois axes ont fait l'objet d'un travail et de propositions spécifiques :

- La parité dans les mandats
- Les remarques et violences sexistes et stéréotypes de genre dans la gouvernance
- Faire réseau

« Permettre que le sujet de l'égalité femmes/hommes soit régulièrement abordé, et pas seulement à l'occasion du 8 mars, permettre les échanges sur les bonnes pratiques existantes et les conditions de leur succès, faire en sorte que des hommes s'impliquent également dans ces réflexions sur l'évolution des pratiques pour que ce soit un enjeu réellement partagé. Voici nos objectifs au cours de cette année. L'envie de faire bouger les choses est bien là pour de plus en plus d'organisations, des moyens existent, il faut continuer à les faire connaître et les partager le plus largement possible. »

Frédérique Pfrunder,
déléguée générale du Mouvement associatif

EN 2022 ?

Le Mouvement associatif actualise les ressources répertoriées dans l'INCLUSISCORE et réfléchit à la réalisation d'un recueil de pratiques inspirantes mises en place par les associations pour favoriser l'inclusion.

ANALYSER, VALORISER ET ACCOMPAGNER L'ACTION DES TÊTES DE RÉSEAU ASSOCIATIVES

RÉSEAUX EN TÊTE

Dans une volonté continue et affirmée de renforcer la chaîne de l'accompagnement à destination des associations, en ayant pour pivot les têtes de réseau, Le Mouvement associatif, en partenariat avec l'ADASI, a lancé le programme de recherche-action « Réseaux en tête » en 2019.

L'objectif est d'éclairer sous un nouveau jour l'action des têtes de réseau associatives et la valeur qu'elles produisent dans un contexte de mutations associatives, sociales et sociétales.

Le programme d'une durée de 3 ans prévoit l'expérimentation de 3 parcours d'accompagnement : innovation, évaluation, influence. Chacun se concrétisant par différents temps de travail avec une dizaine d'organisations (têtes de réseau associatives ou associations nationales) :

EN 2022 ?

Le programme se conclut avec la mise en œuvre du parcours influence, l'organisation de plusieurs temps de restitution en présentiel ainsi qu'un travail concernant les suites à donner à ce programme.

INNOVATION

Le 1er parcours du programme, a été restitué le 22 juin 2021 au moyen d'un webinaire et de la réalisation d'un guide *« Mieux comprendre le rôle des têtes de réseau dans les dynamiques d'innovation »*

ÉVALUATION

Le 2e parcours du programme, lancé le 21 septembre 2020, s'est déroulé tout au long de l'année 2021 et nourrit la rédaction d'un guide à paraître en 2022

INFLUENCE

Le 3e parcours du programme, a été l'objet en 2021 de plusieurs temps de préparation pour définir le périmètre avant son lancement prévu en 2022.

« L'innovation semble trop souvent une injonction externe de la part des partenaires et diverses parties prenantes ; ce mot est d'ailleurs tellement utilisé pour qualifier toute action, qu'il en perd souvent sa valeur. Pourtant, qualifier l'innovation dans l'histoire de son réseau, dans ses processus, dans ses différents buts, c'est mieux comprendre et expliciter sa valeur. »

Brigitte Giraud, *administratrice du Mouvement associatif*

4 Représenter les dynamiques associatives

Grâce à la loi du 1er juillet 1901, les associations agissent depuis 120 ans pour animer les territoires, pour humaniser l'économie, pour renforcer le lien social, pour porter des projets, pour défendre des causes. Et, parce qu'elles sont l'émanation directe des citoyens, elles contribuent, souvent discrètement, à faire évoluer les principes et les valeurs de la République.

Claire Thoury,
Présidente du Mouvement associatif

1er juillet 2021

Le Mouvement associatif représente les associations

42
Au sein d'instances

44
Au CESE

43
Auprès des pouvoirs publics

46
Dans les régions

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF REPRÉSENTE LES ASSOCIATIONS AU SEIN DE PLUSIEURS INSTANCES

Comité national de suivi **FSE**

Conseil d'administration et Bureau de l'**Avise**

Comité stratégique de l'**Agence du Service civique**

Comité consultatif du **FDVA**

Conseil d'administration et Bureau de **la Chambre Française de l'ESS**

Conseil Supérieur de l'**ESS**

Comité stratégique **DLA**

Conseil d'orientation **des politiques de jeunesse**

Conseil scientifique et d'orientation de l'**Injep**

IFMA

Le Mouvement associatif désigne 7 représentants au comité consultatif FDVA. En 2021, ceux-ci, avec les autres membres associatifs personnalités qualifiées du Comité consultatif, ont travaillé sur des propositions concrètes pour une évolution de l'appel à projets FDVA formation, prenant mieux en compte l'ensemble des dynamiques de formation des bénévoles mises en œuvre par les associations, dans une logique pluri-annuelle. Ces propositions ont été travaillées et testées dans le cadre de réunions inter-associatives, puis plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec les services de la DJEPVA pour permettre la mise en œuvre de ces évolutions dans l'appel à projets 2022.

Le Mouvement associatif est membre fondateur d'ESS-France et siège au Conseil d'administration et au Bureau. Nous participons aux différents groupes de travail, notamment sur la construction du plaidoyer. L'année 2021 a été marquée par la préparation du Congrès de la République de l'ESS, qui s'est tenu le 10 décembre au Couvent des Bernardins. Ce Congrès a été l'occasion de proclamer une nouvelle Déclaration d'engagements au sein de l'Économie Sociale et Solidaire *« Pour une République Sociale et Solidaire : nos raisons d'agir »*. Le texte est issu d'un long travail d'écriture réalisé dans le cadre de la République de l'ESS, projet initié en 2020 et porté tout au long de l'année 2021, avec un objectif : intégrer dans l'identité collective des citoyens et citoyennes impliqués dans l'ESS une vision du monde commune.

Le Mouvement associatif est co-pilote du DLA, en tant que représentant des bénéficiaires. L'année 2021, a été marquée par des travaux réguliers autour de la mise en place d'un cofinancement FSE accessible à l'ensemble du réseau DLA, par la constitution d'un « réseau ressources » chargé d'alimenter les chargés de mission DLA dans leur accompagnement des structures bénéficiaires, au renforcement de l'animation de la gouvernance territoriale du dispositif et à l'animation générale du réseau, notamment avec l'organisation des Belles Rencontres du DLA en juillet 2021.

Le Mouvement associatif s'est fortement impliqué sur ces différents enjeux et a participé à plus de 40 temps de rencontres et d'échanges durant l'année (comité stratégique et Belles rencontres DLA, réunions FSE, réunions réseau ressources DLA, réunions pilotes…). Il a aussi organisé des temps d'échanges réguliers avec les Mouvements associatifs régionaux en charge du pilotage régional du dispositif.

AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS

12 janvier

Lucie Suchet
@LsuchetL

Audition #PJL #PrincipesRepublicains @lemouvementasso a pointé risques de fragilisation de l'action associative et de défiance que porte ce texte.Il faut le faire évoluer.

Merci @EPoulliat @fabiennecolboc @AnneBrugnera @yves_blein @bretonxavier @valerie_oppelt

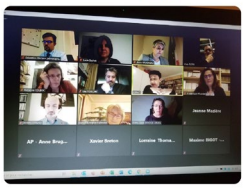

18 janvier

Fanélie Carrey-Conte
@FCarreyConte

Très juste alerte du @lemouvementasso sur les dangers de la #LoiSeparatisme : "Ce sont les assos, par leur diversité, (...) et leur action pour le bien commun qui ont justement permis la diffusion du modèle républicain, y compris chez ceux qui en étaient au départ éloignés"

Le Mouvement associatif @lemouvementasso · 18 janv. 2021
"C'est aujourd'hui la liberté associative qui se trouve mise en question"

Dans la tribune "#Associations présumées coupables ?" publiée ds @lemondefr et sur @franceinfo, Le Mouvement associatif alerte sur la #loiséparatisme en examen @Assemblee4at

francetvinfo.fr/societe/relig...

mobile.francetvinfo.fr/live/me

franceinfo: TV RADIO LE LIVE

SUIVEZ L'ACTU EN DIRECT

Le Mouvement associatif

"C'est aujourd'hui la liberté associative qui se trouve mise en question."

Le **projet de loi "confortant le respect des principes de la République"** inquiète les associations qui se sentent *"présumées coupables"*. Dans une tribune sur franceinfo, le Mouvement associatif, qui

22 février

Le Mouvement associatif
@lemouvementasso

Ce matin, @FredPfrunder @lemouvementasso est entendue par @JeanCASTEX @oliviagregoire @sarahelhairy au sujet de la situation économique des #associations et de la façon de les accompagner dans la sortie de crise #COVID19.
Aux côtés de @UDESnationale @Hexopee_off @ldafasso.

2 mars

Nadia HAI
@NadiaHAI78

Aider à aider : un credo et une ambition que je partage avec le @lemouvementasso. Dans nos quartiers, il y a une formidable tradition d'engagement et un besoin de cohésion sociale et citoyenne. Le ministère de la Ville est au rdv pour accompagner les énergies et les synergies !

26 avril

Sarah EL HAÏRY
@sarahelhairy

Heureuse de recevoir @clairethoury, nouvelle présidente @lemouvementasso et @FredPfrunder, déléguée générale. De nombreux défis à porter et d'actions à mener ensemble pour nos associations qui font tous les jours la richesse de nos territoires.

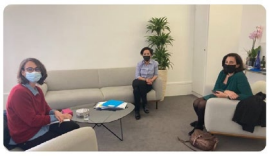

7 mai

Olivia Gregoire
@oliviagregoire
Officiel du gouvernement - France

Première rencontre avec la nouvelle présidente @lemouvementasso associatif, @clairethoury.

Des échanges stimulants qui préfigurent une collaboration étroite sur nos dossiers communs (situation économique des associations, aides d'urgence disponibles, relance, DLA, ...).

1er juillet

Le Mouvement associatif
@lemouvementasso

Anniversaire #loi1901 @JeanCASTEX reçoit 120 associations à Matignon. « Les associations sont un levier plus que jamais indispensables du pacte républicain, elles doivent continuer à agir avec toute leur liberté »

Olivia Gregoire
@oliviagregoire
Officiel du gouvernement - France

Au @lemouvementasso pour les 120 ans de la #loi1901 : les associations et les entreprises se sont toujours regardées comme étant de mondes distincts.

Elles ne sont pas opposées. À Bercy, je souhaite les accompagner pour s'inspirer et se soutenir l'une et l'autre.

999 vues

Anouch Toranian
@AnouchToranian

Ce soir à l'évènement du @lemouvementasso pour fêter les 120 ans de la #Loi1901.

Débats enrichissants et fédérateurs sur les libertés associatives et l'engagement citoyen en présence d'acteurs associatifs de 1er plan.

Réflexion & Innovation au service du commun !

Sarah EL HAÏRY
@sarahelhairy

#Association120ans | L'histoire de la loi de 1901 ne s'arrêtera pas de sitôt. 120 ans c'est presque synonyme de jeunesse !

Merci pour votre accueil @lemouvementasso, vous me trouverez toujours à vos côtés pour défendre nos bénévoles.

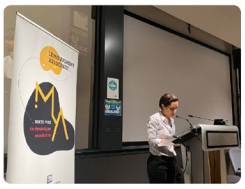

12 septembre

Le Mouvement associatif
@lemouvementasso

#Tribune | @oliviagregoire & @sarahelhairy : "Les #associations, c'est avant tout des femmes et des hommes. Des engagés"

Une conviction qui est au cœur de la campagne que @lemouvementasso et @Hexopee_off lancent demain avec le soutien de @education_gouv

lejdd.fr
TRIBUNE. Olivia Grégoire et Sarah El Haïry : "Le temps de se rengager pour les associations est...

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

REPRÉSENTE LES ASSOCIATIONS

AU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

L'ANNÉE 2021 EST UNE ANNÉE DE CHANGEMENT POUR LE CESE ET POUR LE GROUPE DES ASSOCIATIONS. EN EFFET L'ANNÉE A DÉBUTÉ PAR LA PROMULGATION DE LA LOI ORGANIQUE PORTANT LA RÉFORME DU CESE ET S'EST POURSUIVIE PAR LA NOUVELLE MANDATURE ET D'AUTRES ÉVOLUTIONS.

PROMULGATION DE LA RÉFORME

Le 15 janvier, la loi organique portant la réforme du CESE est promulguée. Cette promulgation est l'aboutissement d'une réforme annoncée par le Président de la République devant le Congrès dès juillet 2017. À cette époque, le Chef de l'État souhaitait faire du CESE le véritable trait d'union « entre la société civile et les instances politiques ».

Le Mouvement associatif et l'ensemble de ses membres ont dès le début pleinement partagé cette ambition et se sont retrouvés dans la volonté de garantir une plus grande représentativité de la société civile siégeant au Conseil. Nous avons en effet la conviction que la société civile organisée a un rôle déterminant à jouer, qu'elle doit prendre part aux réflexions et aux décisions sur l'ensemble des grands sujets et enjeux contemporains. Car où qu'il soit produit, le dialogue civil contribue à la fois à rendre la démocratie « représentative, responsable et efficace ». Il peut être un instrument puissant du changement et du renouveau démocratique.

Un bilan de la précédente mandature du groupe a été réalisé

NOUVELLE MANDATURE

Après sa promulgation, la réforme du CESE s'est traduite à travers la nouvelle composition de l'institution, fixée par décret à la suite de la remise du rapport Combrexelle. Rapport auquel Le Mouvement associatif et le groupe des associations ont participé via des auditions et contributions écrites, sans pour autant être pleinement entendus. Depuis le 18 mai 2021, à la suite de sa réforme, le CESE accueille désormais **175** conseillères et conseillers : **52** représentants des salariés ; **52** représentants des entreprises, exploitants agricoles, artisans, professions libérales, mutuelles, coopératives et chambres consulaires ; **45** représentants au titre de la cohésion sociale et territoriale et de la vie associative, dont 7 désignés directement par Le Mouvement associatif et **26** représentants au titre de la protection de la nature et de l'environnement. Ces 175 membres sont répartis en 19 groupes.

À l'occasion de la nouvelle mandature, le groupe des associations, coordonné par Le Mouvement associatif, est passé de 8 à 14 membres, devenant le 3e groupe le plus important en termes d'effectifs. >

Composition du groupe des associations depuis le 18 mai 2021 :

- Souâd Belhaddad *(représentante de Citoyenneté Possible)*
- Martin Bobel *(représentant du Mouvement associatif / Réseau National des Ressourceries et Recycleries)*
- Jean-Marc Boivin *(représentant du Mouvement associatif / Coordination Sud)*
- Lionel Deniau *(représentant du Collectif Handicap)*
- Jean-Karl Deschamps *(représentant du Mouvement associatif / La Ligue de l'Enseignement)*
- Isabelle Doresse *(représentante du Collectif Alerte)*
- Danièle Jourdain-Menninger *(représentante du Mouvement associatif / UNIOPSS)*
- Marie-Amélie Le Fur *(représentante du CNOSF), présidente du groupe*
- Marie-Claire Martel *(représentante du Mouvement associatif / COFAC), Vice-Présidente du Bureau du CESE*
- Benoît Miribel *(représentant du Centre Français des Fonds et Fondations)*
- Viviane Monnier *(représentante de la Fédération nationale Solidarité Femmes)*
- Françoise Sivignon *(représentante du Mouvement associatif / Reporters sans Frontières)*
- Jean-Pascal Thomasset *(représentant de France Victimes)*
- Claire Thoury *(représentante du Mouvement associatif / Animafac)*

CHAMBRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

L'autre principal changement de la réforme du CESE est l'intégration de la parole citoyenne aux travaux de la société civile organisée. Depuis la réforme et l'installation de la nouvelle mandature, le CESE peut organiser des consultations publiques, des conventions citoyennes sur un sujet particulier, inclure des groupes de citoyens tirés au sort aux travaux d'une formation de travail, ou encore mettre en place des plateformes numériques. Parmi les innovations majeures, la saisine du CESE par voie de pétition est grandement facilitée à travers trois modifications :

- Les pétitions adressées par voie électronique seront désormais recevables ;
- L'âge minimum pour soutenir ou pour engager une pétition est abaissé à 16 ans ;
- Le seuil permettant de déclencher la saisine du Conseil est quant à lui abaissé à 150 000 signatures.

CONFÉRENCE DES ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Le 12 octobre, le CESE a organisé sa première conférence des enjeux pour entendre les organisations sur leur vision des priorités du pays. L'occasion pour l'institution de se doter d'orientations stratégiques pour les 5 prochaines années déclinées en 3 familles d'enjeux : résilience / transition / transformation.

« Je forme le vœu que ces orientations stratégiques nous permettent de concentrer notre énergie et nos travaux sur les sujets qui feront basculer notre pays du bon côté de l'avenir. »

Thierry Beaudet, président du CESE

14

conseillères et conseillers

1

groupe présidé par Marie-Amélie Le Fur

23

déclarations en 2021 dont 6 en commun avec d'autres groupes

1

commission temporaire « Participation démocratique » présidée par Claire Thoury

1

résolution co-rapportée par Françoise Sivignon

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

DANS LES RÉGIONS

p.43
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

p.44
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

p.45
BRETAGNE

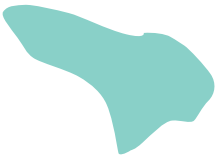

p.46
CENTRE-VAL DE LOIRE

p.47
GRAND EST

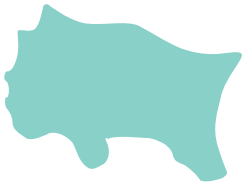

p.48
HAUTS-DE-FRANCE

p.49
ÎLE-DE-FRANCE

p.50
LA RÉUNION

p.51
NORMANDIE

p.52
NOUVELLE-AQUITAINE

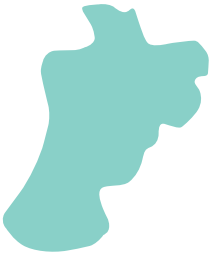

p.53
OCCITANIE

p.54
PAYS DE LA LOIRE

p.55
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

PRÉSIDENTE
Sylvie Rivol

12 **MEMBRES**
Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant, CADECS, CELAVAR, COFAC, CRAJEP, CROS, FRANE, GESRA, GRAINE, UNAT, URFOL, URIOPSS

2 **SALARIÉES**

DÉLÉGUÉE RÉGIONALE
Amélie Peyrard

ÉLECTIONS RÉGIONALES : PLAIDOYER POUR LA VIE ASSOCIATIVE

L'ensemble des membres du Mouvement associatif AURA a travaillé à la construction d'un plaidoyer pour les élections régionales 2021, recensant 15 propositions en faveur de la vie associative dans la région.

Un débat, animé par Médiatico, entre les élus du Mouvement associatif AURA et certains représentants des candidats et candidates a été l'occasion de discuter de ces propositions et de poser des bases de dialogue pour le nouveau mandat du conseil régional.

MAIS AUSSI...

Télétravail : défis et enjeux dans les associations

Dans le cadre de la démarche Petites et Moyennes Associations Employeuses (PMAE) Le Mouvement associatif AURA a organisé un webinaire sur la mise en place du télétravail pendant la crise sanitaire. Ce temps d'échanges a été l'occasion pour les responsables associatifs et acteurs de l'accompagnement de mieux cerner le cadre juridique existant et de connaître des outils pratiques pour pérenniser et adapter au mieux ces nouvelles formes de travail dans leur association.

Actions autour du numérique associatif

Dans le cadre de la Commission Régionale Vie Associative et aux côtés de la DRAJES, Le Mouvement associatif AURA anime un groupe de travail, sur l'accompagnement des associations dans la transition numérique. Ont été développées plusieurs actions afin de :

- Renforcer et développer l'accompagnement des associations de la région dans la transition numérique
- Accompagner les associations dans leur stratégie numérique, dans une transition accélérée par la crise COVID-19
- Donner des outils et leviers pour répondre aux besoins créés par les restrictions sanitaires

Les associations en Auvergne-Rhône-Alpes

180 000
ASSOCIATIONS

1 700 000
BÉNÉVOLES

7 940
NOUVELLES ASSOCIATIONS CRÉÉES EN 2021

20 140
ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

224 840
SALARIÉ·E·S

SOIT **9,5 %**
DU TOTAL DE L'EMPLOI PRIVÉ

EN SAVOIR +

www.lemouvementassociatif-aura.org

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

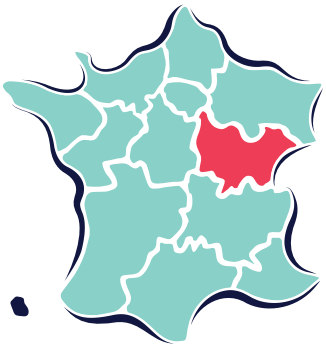

PRÉSIDENTE
Marie-Pierre Cattet

8 MEMBRES
CRAJEP, Ligue de l'Enseignement, COFAC, Coordination Sud, URAF, France Bénévolat, CROS, FEBIA

1 SALARIÉE

COORDINATRICE RÉGIONALE
Estelle Jeannin

LANCEMENT DU PORTAIL RÉGIONAL DE FORMATION DES BÉNÉVOLES

Le Portail régional de formation des bénévoles permet de recenser l'ensemble des formations reconnues d'intérêt général par les partenaires publics et soutenues dans le cadre de politique de soutien à la formation des bénévoles associatifs :

- Pour les bénévoles, c'est un moyen de trouver plus facilement la formation correspondant à leurs besoins de montée en compétences.
- Pour les associations proposant des formations, c'est un moyen de faire connaître leur offre à un large panel de bénévoles.

Cette plateforme numérique, lancé en juin 2021, a été initiée par Le Mouvement associatif Bourgogne Franche-Comté, en concertation avec les acteurs associatifs et institutionnels de la formation de la région. Cette initiative est soutenue par la Région Bourgogne Franche-Comté et la Délégation Régionale Académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

formations-benevoles-bourgognefranchecomte.org

MAIS AUSSI...

Interpellation des candidats et candidates aux élections régionales

Dans le cadre des élections régionales de 2021, Le Mouvement associatif de Bourgogne Franche-Comté a rencontré plusieurs candidats et candidates afin de les questionner sur leur stratégie de soutien envers les associations et sur les liens qu'ils établiraient avec le monde associatif.

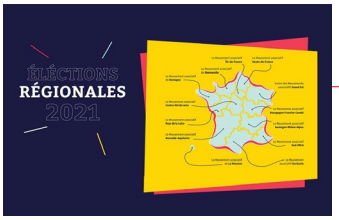

Covid-19 : où en sont les associations 1 an après ?

Le Mouvement associatif de Bourgogne Franche-Comté a relayé l'enquête réalisée par Le Mouvement associatif en partenariat avec le RNMA et Recherches & Solidarités, et a ainsi récolté près de 600 réponses sur la région. Cette enquête a mis en exergue les impacts de la crise sanitaire sur les associations, en avril 2021, un an après le début de la crise.

Les associations en Bourgogne Franche-Comté

62 000
ASSOCIATIONS

570 000
BÉNÉVOLES

2 410
NOUVELLES ASSOCIATIONS CRÉÉES EN 2021

6 500
ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

SOIT **10,7 %**
DU TOTAL DE L'EMPLOI PRIVÉ

75 840
SALARIÉ·E·S

EN SAVOIR +

lmabfc.org

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF BRETAGNE

PRÉSIDENTE
Catherine Latour

15 **MEMBRES**
URIOPSS, URAF, Ligue de l'enseignement, CROS, Kevre Breizh, Coordination environnement (REEB et FBNE), UNAT, Coordination Égalité- Droits des femmes (UR CIDFF et Planning familial), CRAJEP, CORLAB, Collège territorial infra-régional (Espace Associatif de Quimper-Cornouaille et RESAM)

2 **SALARIÉES**
et 1 **STAGIAIRE**

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL
Yannik Bigouin

EN SAVOIR +

www.lemouvementassociatifdebretagne.bzh

ACTIONS DE PLAIDOYER LORS DES ÉLECTIONS

Le Mouvement associatif de Bretagne a organisé 5 webinaires en mai et juin dans le cadre de l'élection des 4 conseils départementaux et du conseil régional de Bretagne. Ils ont rassemblé la majorité des candidats et candidates.

Au programme de chaque webinaire :

- présentation d'une enquête du Mouvement associatif de Bretagne sur les relations entre associations et départements
- présentation des 11 engagements régionaux pour la vie associative
- questions aux candidats et candidates présents

Suite à ces temps de plaidoyer, et pour la première fois, ont été nommés dans chaque département, une vice-présidente à la vie associative et à la région, un vice-président et un élu délégué à la vie associative.

MAIS AUSSI...

Publication d'un Data vie associative

Avec le Conseil régional de Bretagne et la DRAJES, Le Mouvement associatif de Bretagne a mesuré la vitalité de la vie associative bretonne par intercommunalités à travers une publication dédiée et présentée lors d'une conférence de presse.

Typologie des acteurs de l'accompagnement de la vie associative

Afin de préparer l'essaimage du réseau Guid'Asso, Le Mouvement associatif de Bretagne a cartographié et créer une typologie des acteurs de l'accompagnement de la vie associative puis organisé des rencontres territoriales en coopération avec les services de l'État et du Conseil Régional.

Les associations en Bretagne

75 000
ASSOCIATIONS

720 000
BÉNÉVOLES

3 400
NOUVELLES ASSOCIATIONS CRÉÉES EN 2021

8 890
ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

SOIT **10,6 %**
DU TOTAL DE L'EMPLOI PRIVÉ

95 760
SALARIÉ·E·S

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF CENTRE-VAL DE LOIRE

PRÉSIDENT
François Millien

8 MEMBRES
CRAJEP, CROS,
France Nature Environnement,
La Ligue de l'Enseignement,
UNAT, URAF, URIOPSS, CRIJ

7 SALARIÉ·E·S

DIRECTRICE
Gaelle Payet

QUELLES ASSOCIATIONS POUR DEMAIN ?

Le Mouvement associatif Centre-Val de Loire a organisé une réunion régionale ouverte à l'ensemble des associations, samedi 29 mai en présence des candidates et candidats aux élections régionales qui ont pu exposer et échanger sur leurs programmes respectifs.

À cette occasion, ont été présentés les 11 engagements régionaux travaillés par Le Mouvement associatif pour permettre de mieux soutenir et animer les dynamiques associatives localement.

Près de 300 personnes ont participé ou visionné le replay de l'événement.

MAIS AUSSI...

Labellisation du « Hub-Lo »

En mars 2021, le consortium composé du groupement d'intérêt public Recia, du Mouvement associatif Centre-Val de Loire, de la Ligue de l'Enseignement Centre-Val de Loire et du CRIJ Centre-Val de Loire a été labellisé « hub territorial pour un numérique inclusif ». Un hub a pour objectif de rassembler, fédérer, accompagner et valoriser les actions en faveur de la médiation numérique.

Communication sur le réseau de conseiller·ère·s associatif·ve·s

Mis en place par Le Mouvement associatif Centre-Val de Loire et ses membres, soutenu et financé par le Conseil Régional Centre-Val de Loire, ce réseau de conseiller·ère·s favorise les synergies associatives pour :

- Développer et dynamiser le secteur associatif
- Soutenir et valoriser les initiatives

Les associations en Centre-Val de Loire

55 000
ASSOCIATIONS

510 000
BÉNÉVOLES

2 160
NOUVELLES ASSOCIATIONS CRÉÉES EN 2021

6 400
ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

60 230
SALARIÉ·E·S

SOIT **9 %**
DU TOTAL DE L'EMPLOI PRIVÉ

EN SAVOIR +

www.lemouvementassociatif-cvl.org

UNION DES MOUVEMENT ASSOCIATIFS GRAND EST

CO-PRÉSIDENTS
Piero Calvisi, Pascal Plumet et Thomas Dubois

10 **MEMBRES**
Alsace Mouvement associatif, Lorraine Mouvement associatif, Le Mouvement associatif de Champagne-Ardenne, CROS Grand Est, UNAT Grand Est, URAF Grand Est, URIOPSS Grand Est, CRAJEP Grand Est, PEP Grand Est, Ligue de l'enseignement Grand Est

6 **SALARIÉ·E·S**

COORDINATION
Alsace : Caroline Josseaume
Lorraine : Pierre Colnot
Champagne-Ardenne : Camille Descat

EN SAVOIR +

www.lemouvementassociatif-grandest.org

SOUTIEN AUX MICRO-EMPLOYEURS ASSOCIATIFS DU GRAND EST

L'Union des Mouvements associatifs Grand Est met à disposition des associations micro-employeuses du Grand Est un panel d'outils :

- un accompagnement à la création du 1er emploi et aux micro-employeurs associatifs,
- des ateliers infos (par exemple : Le télétravail : On en parle ! Associations, comment sécuriser la prise des congés payés à l'approche de la période estivale ? Associations, comment mettre en œuvre la démarche de prévention des risques professionnels et la rédaction du DUERP ?),
- des modules de montées en compétences « emploi associatif »,
- des RDV zoom mensuels,
- des fiches web « emploi associatif ».

MAIS AUSSI...

L'impact de la crise COVID sur les associations du Grand Est

L'Union des Mouvements associatifs Grand Est a mené une analyse de l'impact de la crise du Covid-19 sur les associations du Grand Est, avec l'appui de la DRAJES Grand Est. Les différentes enquêtes et analyses nationales, régionales, territoriales et sectorielles réalisées, ont été analysées. Des constats sur les impacts de la crise sur les associations du Grand Est ont été posés et des propositions formulées.

Rencontres régionales de la vie associative

Pour leur 4e édition, les rencontres régionales de la vie associative ont rassemblé à Metz une soixantaine de fédérations et réseaux associatifs du Grand Est, pour débattre des enjeux des réseaux associatifs au service de la vie associative sur les territoires et en rebond à la crise.

Les associations en Grand Est

105 000
ASSOCIATIONS

1 150 000
BÉNÉVOLES

3 770
NOUVELLES ASSOCIATIONS CRÉÉES EN 2021

10 900
ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

SOIT **10,4 %**
DU TOTAL DE L'EMPLOI PRIVÉ

151 870
SALARIÉ·E·S

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF HAUTS-DE-FRANCE

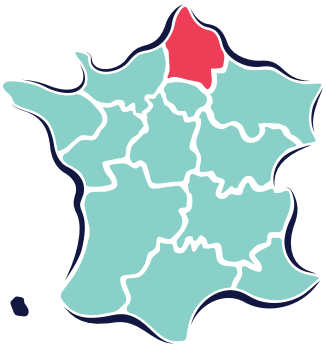

PRÉSIDENT
Francis Calcoen

19 **MEMBRES**
AAE 62, AROFESEP, FR-CIDFF, CROS, CRAJEP, Familles rurales, FNE, Fédération des Centres sociaux NPDC, IRIAE, Ligue de l'enseignement, Lianes Coopération, Maison des associations de Tourcoing, UNAT, Ombellisience, URACEN, URIOPSS, URAF, UROC

16 **SALARIÉ·E·S**

DIRECTRICE
Claire Bizet

LANCEMENT DU CHANTIER « ENGAGEMENT BÉNÉVOLE »

Le Mouvement associatif Hauts-de-France a lancé un grand chantier dédié à l'engagement bénévole avec pour objectifs de valoriser l'engagement associatif auprès du grand public, d'impliquer les associations sur un enjeu de renouvellement des gouvernances avec une dimension plus inclusive et de porter un plaidoyer autour de l'engagement bénévole.

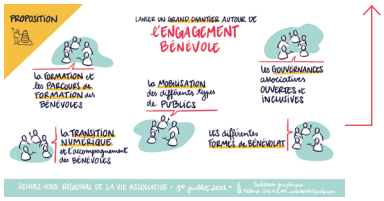

Les actions phares :

- La formation d'un groupe de travail « engagement bénévole ».
- Une enquête territorialisée à propos de l'engagement bénévole co-produite avec l'Observatoire Régional de la Vie Associative.
- La création d'un site internet et d'un label « engagement bénévole ».
- L'organisation d'un temps annuel pour traiter des réalités liées à l'engagement bénévole.

MAIS AUSSI...

Accompagnement Qualité de Vie au Travail (QVT)

8 directeurs et directrices d'association ont bénéficié d'un accompagnement collectif visant à les outiller et leur permettre de partager leurs expériences autour des enjeux de QVT et des risques psychosociaux grâce à une animation conjointe de l'ARACT, de l'UDES et du Mouvement associatif Hauts-de-France.

Vers un territoire zéro jeunes invisibles en Sambre-Avesnois

Le Mouvement associatif Hauts-de-France est chef de file d'un consortium de 18 associations lauréat de l'AAP PIC repérage. Le projet porte :

- Une dimension locale et opérationnelle qui vise à repérer, orienter et mobiliser les jeunes de 16 à 29 ans dits « invisibles ».
- Une dimension régionale qui consiste notamment à mobiliser la richesse associative régionale pour créer des partenariats locaux.

Les associations en Hauts-de-France

107 000
ASSOCIATIONS

1 020 000
BÉNÉVOLES

4 370
NOUVELLES ASSOCIATIONS CRÉÉES EN 2021

10 730
ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

SOIT **11,1 %**
DU TOTAL DE L'EMPLOI PRIVÉ

165 570
SALARIÉ·E·S

EN SAVOIR +

www.lmahdf.org

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF ÎLE-DE-FRANCE

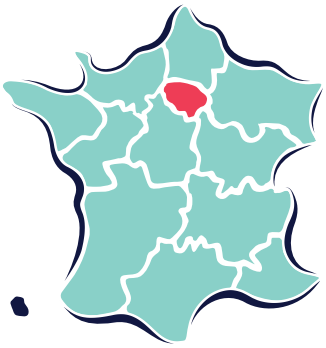

PRÉSIDENT
François Henrion

10 MEMBRES
CADECSIF, COFACRIF, CRAJEP, CROSIF, CTRC, FONDA, GRAINE, Ligue de l'Enseignement, UNAT, URIOPSS

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Robert Turgis

EN SAVOIR +

lemouvementassociatif-idf.org

RÉFORME DES STATUTS

Rassembler, fédérer, élargir nos bases sont des enjeux pour contribuer à retisser du lien, retrouver du commun autour de l'objet associatif, espace de liberté et d'engagement avec pour seul pré requis, la volonté d'exercer son pouvoir d'agir : pour, vers et avec les autres. La réforme des statuts du Mouvement associatif s'inscrit dans cette perspective. En 2021, Le Mouvement associatif d'Île-de-France a finalisé la modification de ses statuts, dans une logique d'ouverture et de renforcement.

MAIS AUSSI...

Lancement du portail régional de formation des bénévoles

L'accès à la formation pour les acteurs bénévoles reste un enjeu important qui croise tant les questions de formation tout au long de la vie que la possibilité de renforcer les compétences des acteurs associatifs du territoire francilien. En prenant appui sur les expériences des autres Mouvements associatifs régionaux, Le Mouvement associatif d'Île-de-France a lancé son portail régional de formation des bénévoles à l'occasion de la journée du bénévolat le 6 décembre dans le salon d'honneur de la ville de Paris.

Renforcement de la représentation au sein des instances régionales

Le Mouvement associatif d'Île-de-France a poursuivi et intensifié sa présence au sein des différents espaces consultatifs et/ou collaboratifs pour contribuer à faire reconnaître le fait associatif comme corps intermédiaire contribuant, avec d'autres, à l'intérêt général que cela soit :

- avec la DRAJES par la participation aux collèges départementaux FDVA II et la commission régionale consultative FDVA I & II
- au CESER
- à la cellule de relance ESS de la préfecture de région
- au comité stratégique du DLA francilien
- au comité de la charte parisienne des engagements réciproques.

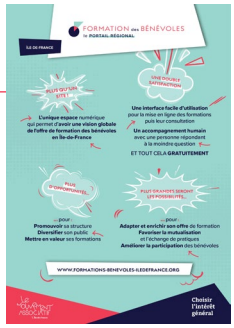

Les associations en Île-de-France

230 000
ASSOCIATIONS

2 150 000
BÉNÉVOLES

13 330
NOUVELLES ASSOCIATIONS CRÉÉES EN 2021

26 260
ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

314 000
SALARIÉ·E·S

SOIT **6,6 %**
DU TOTAL DE L'EMPLOI PRIVÉ

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF LA RÉUNION

PRÉSIDENT
Jean-François Beaulieu

5 MEMBRES
CROS,
La ligue de l'enseignement,
UDAF, CRAJEP, URIOPSS

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Frédéric Salvan

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

Le Mouvement associatif de la Réunion a été associé aux travaux de la CAF concernant l'élaboration du schéma départemental des services aux familles, liés à la stratégie contre la pauvreté. Cette réflexion collective, à laquelle ont également participé l'UDAF et le CRAJEP, a abouti le 15 février à la signature d'une convention cadre lors d'un colloque présidé par le Préfet.

MAIS AUSSI...

Participation à la conférence des régions à Lyon...

En dépit de la distance géographique, Le Mouvement associatif de la Réunion tient à participer aux grands temps collectifs nationaux. Ainsi, les 11 et 12 octobre, Frédéric Salvan, secrétaire général, était présent à la conférence des régions qui s'est tenue à Lyon. L'occasion de partager avec les autres Mouvements associatifs régionaux sur les enjeux locaux à venir, notamment suite aux impacts de la crise COVID sur l'activité associative et l'accompagnement de la relance associative. Lors de ce temps, il a également été question des relations avec les collectivités territoriales, en particulier les régions et départements.

... et Le Mouvement associatif national se déplace également à La Réunion !

Le 15 décembre, Frédérique Pfrunder, déléguée général du Mouvement associatif a passé la journée avec des administrateurs du Mouvement associatif de la Réunion. Le matin, ensemble, ils ont rencontré Manuel Berthou, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, pour parler de la situation locale et des perspectives 2022.

Puis, Frédérique Pfrunder a participé au conseil d'administration du Mouvement associatif de la Réunion. Cela a donné lieu à un temps d'échanges riche sur les enjeux nationaux et réunionnais de politique de vie associative. La volonté nationale de poursuivre le développement du Mouvement associatif en Outre-Mer en sort confortée !

Les associations à la Réunion

15 000
ASSOCIATIONS

137 000
BÉNÉVOLES

1 000
NOUVELLES ASSOCIATIONS CRÉÉES EN 2021

1 550
ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

18 110
SALARIÉ·E·S

SOIT **11,1 %**
DU TOTAL DE L'EMPLOI PRIVÉ

EN SAVOIR +

reunion@lemouvementassociatif.org

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF NORMANDIE

PRÉSIDENT
Michel Horn

12 MEMBRES
CRAJEP, UNAT, URIOPSS, CROS, GRAINE, GRAPE, Citoyens & Justice, URAF, Familles rurales, ESPER, Ligue de l'enseignement

RECRÉER DU LIEN AVEC LES MEMBRES DU MOUVEMENT ASSOCIATIF DE NORMANDIE

En sortie de crise sanitaire, Le Mouvement associatif de Normandie a initié une série de rendez-vous avec les coordinations et groupements membres pour faire le point sur la situation de la vie associative organisée et pour échanger autour du plaidoyer du Mouvement associatif à diffuser auprès de l'État et des collectivités territoriales.

MAIS AUSSI...

Rencontres avec les associations d'élus locaux des départements normands

Le Mouvement associatif Normandie a pris l'initiative d'organiser plusieurs rencontres avec les Associations de Maires et de Président·e·s d'Intercommunalités et les Associations des Maires Ruraux (Seine-Maritime, Manche, Calvados), afin d'envisager des temps d'échanges « représentants associatifs / élus locaux » sur des territoires.

Préparation de l'engagement dans la démarche Guid'Asso

Le Mouvement associatif Normandie a constitué un groupe régional d'animation de la démarche Guid'Asso au sein de la Commission Régionale Consultative de la Vie Associative, et a participé à une journée de rencontre régionale des structures d'accompagnement de la vie associative.

Les associations en Normandie

63 000
ASSOCIATIONS

570 000
BÉNÉVOLES

2 510
NOUVELLES ASSOCIATIONS CRÉÉES EN 2021

6 980
ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

SOIT **9,5 %**
DU TOTAL DE L'EMPLOI PRIVÉ

81 580
SALARIÉ·E·S

EN SAVOIR +

www.lemouvementassociatif-normandie.org

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF NOUVELLE-AQUITAINE

PRÉSIDENT
Pierre-Yves Boutin

21 MEMBRES
CRAJEP, CROS, COFAC, France Nature Environnement, Ligue de l'enseignement, RADSI, RIM, URAF, UNAT, URIOPSS, INAÉ, Unis Cité, Coordination Justice et Droits Humains Nouvelle-Aquitaine, FRALA, FRANA, GRAINE Nouvelle-Aquitaine, GRAINE Poitou-Charentes, RAHMI, FONDA SUD-OUEST, France Bénévolat, PASSERELLES ET COMPETENCES
+
2 PERSONNES QUALIFIÉES

2 SALARIÉES

COORDINATRICE RÉGIONALE
Amandine Meyran

EN SAVOIR
+
lemouvementassociatif-na.org

OBSERVATION DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec Recherche & Solidarité, a lancé fin 2021 une enquête en ligne pour amorcer une démarche d'observation concertée de la vie associative et ses enjeux de connaissance. Cette démarche vise à établir un premier diagnostic pour mieux comprendre les besoins et recenser l'existant… mais aussi identifier les volontés de s'impliquer pour diffuser des enquêtes, définir les thèmes et analyser les résultats

Le questionnaire a largement été diffusé du 3 novembre au 10 décembre 2021, totalisant 391 réponses dont 89% déclarent un intérêt fort pour le sujet. Les résultats paraîtront début 2022.

MAIS AUSSI…

Former au plaidoyer

Dans le cadre des élections régionales et départementales 2021, Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine a réalisé un plaidoyer régional pour interpeller les listes candidates et a proposé pour la première fois une action de formation, en partenariat avec le CRAJEP, sur les techniques, méthodes et outils plaidoyer ainsi que la relation aux décideurs.

Nouveaux membres

En 2021, 4 nouveaux membres ont rejoint Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine :

- INAÉ (insertion par l'activité économique),
- Graine Poitou-Charentes (éducation à l'environnement),
- France Bénévolat (engagement bénévole)
- Unis Cité (service civique)

Les associations en Nouvelle-Aquitaine

140 000
ASSOCIATIONS

1 300 000
BÉNÉVOLES

6 190
NOUVELLES ASSOCIATIONS CRÉÉES EN 2021

14 760
ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

SOIT **9,9 %**
DU TOTAL DE L'EMPLOI PRIVÉ

156 570
SALARIÉ·E·S

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF OCCITANIE

PRÉSIDENTE
Claudine Perie

14 MEMBRES
ARRA, BGE, CORERPA, CRAJEP, CROS, CROSI, Fédération des acteurs de la solidarité, FNE, GRAINE, La Ligue de l'Enseignement, UR-CIDFF, UNAT, URAF, URIOPSS

8 SALARIÉ·E·S

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL
Erwann Favre

EN SAVOIR +

www.lemouvementassociatif-occitanie.org

PREV'ASSO

Afin de prévenir et accompagner les associations en difficulté, Le Mouvement associatif Occitanie a proposé, créé et animé en 2021 le programme Prev'Asso.

Réalisé en partenariat avec France Active Occitanie et financé par la Région, Prev'Asso a permis en 2021 à 51 associations de retrouver de la capacité d'agir face à la crise :

- Évaluer la situation de façon globale et objectivable
- Impliquer toutes les parties prenantes internes et externes Identifier et mettre en œuvre une stratégie de crise
- Mobiliser les dispositifs juridique et financier pertinents
- Maîtriser la communication de crise

En 2022 Prev'Asso continue avec un deuxième chargé de mission et un objectif de 60 associations accompagnées vers une sortie de crise.

MAIS AUSSI...

Cellule Régionale de veille Vie Associative

Initiée pendant la crise Covid, la Cellule Régionale de Veille Vie Associative est une instance mise en place pour alerter, échanger, trouver des réponses et alimenter l'ensemble des partenaires associatifs sur la réalité traversée par les associations. Celle-ci associe la DRAJES, le SGAR, la DREETS, la Région, Le Mouvement associatif Occitanie et 3 de ses réseaux (CRAJEP, CROS et UNAT).

Asso'Consult

Ce dispositif lancé en 2020 et qui a pris son élan en 2021 vise à permettre aux associations employeuses d'être mises en relation avec des professionnels du droit ou du chiffre après un diagnostic réalisé par les équipes du Mouvement associatif Occitanie en fonction des besoins repérés et des autres dispositifs accessibles.

Les associations en Occitanie

150 000
ASSOCIATIONS

570 000
BÉNÉVOLES

7 130
NOUVELLES ASSOCIATIONS CRÉÉES EN 2021

15 040
ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

SOIT **10,8 %**
DU TOTAL DE L'EMPLOI PRIVÉ

162 500
SALARIÉ·E·S

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF PAYS DE LA LOIRE

PRÉSIDENT
Alain Forest

12 **MEMBRES**
Graine, CRAJEP, CROS, UNAT, URAF, URIOPSS, France Bénévolat, Ligue de l'enseignement, FNE, Fédération des acteurs de la solidarité, FRAP, COORACE

3 **SALARIÉES**

DÉLÉGUÉE RÉGIONALE
Alice Dupin

EN SAVOIR +

lemouvementassociatif-pdl.org

2E RENCONTRES RÉGIONALES DES ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT ASSOCIATIF

Suite aux premières rencontres régionales des acteurs de l'accompagnement associatif organisées avec succès à Angers en 2019, Le Mouvement associatif Pays de la Loire et la DRAJES ont réitéré l'expérience en co-organisant une nouvelle édition en décembre 2021. Lors de cet événement, Lionel Prouteau, maître de conférences émérite de l'Université de Nantes, est intervenu sur les enjeux pour le bénévolat associatif. Le rassemblement, auquel ont participé 80 personnes, a également permis de présenter Guid'asso en vue de l'essaimage de la démarche en 2022 en Pays de la Loire.

MAIS AUSSI...

Positionnement sur l'emploi associatif

Nos métiers associatifs, plébiscités par la population en termes d'utilité sociale, connaissent des difficultés majeures de soutien et de valorisation par les politiques publiques. Face à cette problématique et à celle du recrutement, Le Mouvement associatif Pays de la Loire s'est positionné au moyen d'une note pour réaffirmer sa volonté de rechercher et déployer des solutions avec l'ensemble des partenaires du territoire afin que les associations ligériennes puissent poursuivre leurs missions d'intérêt général dans des conditions à la hauteur des enjeux et des besoins de la région.

Favoriser l'inclusion au sein des associations

Le Mouvement associatif Pays de la Loire a participé à la journée « Tous bénévoles, tous citoyens » organisée par la ville d'Angers le samedi 27 novembre en animant, avec le service Handicap - Accessibilité de la ville, un échange sur la question de la facilitation de l'engagement pour tous et toutes au sein d'une association. Cet atelier a permis de présenter l'INCLUSICORE, outil d'auto-diagnostic développé par Le Mouvement associatif.

Les associations en Pays de la Loire

85 000
ASSOCIATIONS

750 000
BÉNÉVOLES

3 380
NOUVELLES ASSOCIATIONS CRÉÉES EN 2021

10 610
ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

111 140
SALARIÉ·E·S

SOIT **9,7 %**
DU TOTAL DE L'EMPLOI PRIVÉ

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF SUD PACA

PRÉSIDENT
Yannick Gallien

40 MEMBRES
ADL, Alliance Association Partners, FSGT, PEP13, GRAINE, AFEV, IFAC, AFOCAL, Inter Asso Avignon, La Ligue de l'Enseignement 13, JPA, Léo Lagrange Mediterranée, AROEVEN, Loisirs Provence Mediterranée, Objectif Plus, CCO Culture et Liberté, Prévention Routière, CEMEA, Relais Int. Jeunes Clairvallon, COFAC, Scouts - Guides de France, Compagnons Bâtisseurs, UFCV, CORAC, UNAT, CRIJ, UNISCITE, CROS, URAF, EEDF, URFCS Fédération Centres Sociaux FRANCAS, Ligue de l'Enseignement, France Nature Environnement, URHAJ, FRMJC, URIOPSS, FSPVA 06, FR Maison Familiales et Rurales, VTF

4 SALARIÉ·E·S

DÉLÉGUÉE RÉGIONALE
Sandra Castebrunet

EN SAVOIR +

www.lemouvementassociatif-sudpaca.org

INAUGURATION DE LA MAISON RÉGIONALE DE L'ESS

Jeudi 23 Septembre, Le Mouvement associatif Sud Paca, la CRESS et l'UDES ont inauguré la Maison de l'Économie Sociale et Solidaire « ESS Sud » en présence d'Olivia Grégoire, secrétaire d'État, chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable.

Un acte novateur et symbolique pour donner plus de visibilité à l'ESS ; pour être un interlocuteur plus fort à la croisée du développement économique et du dialogue social.

Les chiffres-clés de l'inauguration

- 400 personnes connectées
- 80 personnes en présentiel
- + de 50 posts et partages sur les réseaux sociaux
- + de 10 retombées presse

MAIS AUSSI...

Séminaire de cohésion

Le 22 septembre, Le Mouvement Associatif Sud PACA a décidé, après ces longs mois privés de rendez-vous présentiels, d'organiser un séminaire de cohésion avec ses membres à Puyloubier. Des invités de grande qualité en tribune ont permis de lancer des débats riches sur les fondamentaux et les orientations communes.

Formations pour les petites et moyennes associations employeuses

Pour participer à la consolidation des associations, Le Mouvement Associatif Sud PACA a créé, en partenariat avec l'OPCO Uniformation, des actions collectives ouvertes à toutes les associations de - de 50 salarié·e·s
Au programme :

- 10 journées sur la stratégie de développement
- 8 journées sur la redynamisation de la fonction RH dans un contexte post covid
- 2 journées sur la digitalisation des associations

Les associations en Provence-Alpes-Côtes-d'Azur

120 000
ASSOCIATIONS

1 130 000
BÉNÉVOLES

5 820
NOUVELLES ASSOCIATIONS CRÉÉES EN 2021

11 500
ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

SOIT **9,2 %**
DU TOTAL DE L'EMPLOI PRIVÉ

127 810
SALARIÉ·E·S

5 Rendre visible l'action associative

Les associations sont partout dans notre vie de tous les jours. Ce sont des crèches, des maisons de retraite, des festivals, des hôpitaux, des structures d'aide à domicile, des clubs sportifs, des centres de loisirs... Elles sont des espaces de démocratie en acte du quotidien !

Claire Thoury,
Présidente du Mouvement associatif

15 octobre 2021

62
La com' en chiffres

64
Les 12 assosinfos de 2021

68
La playlist vidéo

LA COM' EN CHIFFRES

6

publications

2

tribunes

15

lettres d'information

436

retombées presse

5

communiqués de presse

↗ présence sur les médias en ligne

WWW.LEMOUVEMENTASSOCIATIF.ORG

78 793

visiteurs en 2021

Création d'un compte Instagram le 14 septembre

269

abonnés

56

stories

11 700 | **9 420** | **6 495**

abonnés

35 042

vues

ÉVÉNEMENTS

1
— grande campagne

Mon association, je l'adore, j'y adhère

PRESSE / DIGITAL / RÉSEAUX SOCIAUX
= **+** de **31** millions de personnes exposées à la campagne

1
conférence-débat

1er juillet
Loi 1901 : 120 ans après
Regards croisés sur les libertés associatives

10
webinaires

19 janvier
Associations, comment rebondir ? Découvrez les solutions financières qui vous conviennent

9 février
COVID-19 : 1 an après, où en sont les associations ?

22 juin
Mieux comprendre le rôle des têtes de réseau dans les dynamiques d'innovation

12 juillet
La finance solidaire au service des associations

14 septembre
Remobiliser les adhérents associatifs, quels leviers ?

5 octobre
Parcours Emploi Compétences : Quelles évolutions ? Comment le mobiliser ?

19 octobre
Égalité Femmes / Hommes : du rapport aux actes, des clés pour agir

16 novembre
Lancement des Waldeck #2 et valorisation des associations face à la crise sanitaire

6 décembre
L'engagement bénévole associatif au cœur des solidarités territoriales

7 décembre
La vie associative dans les QPV

LES 12 ASSOSINFOS DE 2021

1

Mobilisation contre le contrat d'engagement républicain

« POLICE DE LA PENSÉE » : LES ASSOCIATIONS NE DÉSARMENT PAS FACE AU CONTRAT RÉPUBLICAIN

AFP
3 mars

... « Pas question de relâcher la pression » : entre deux lectures au Parlement, les associations ne désarment pas face au contrat d'engagement républicain prévu dans le projet de loi séparatisme, qu'elles dénoncent comme une « police de la pensée » et une menace pour la liberté d'expression. Conçu dans le cadre de la lutte contre l'islam radical, ce contrat dit de « respect des principes de liberté, d'égalité, de fraternité, de respect de la dignité de la personne humaine » conditionnera l'octroi de subventions publiques.

Pour y avoir droit, les associations devront en outre s'engager à « ne pas causer de trouble à l'ordre public » et à « s'abstenir de prosélytisme abusif ». Jugées à la fois « trop floues » et « trop précises », ces contraintes inquiètent des acteurs de la société civile qui en ont débattu mardi soir lors d'une visioconférence.

« Qu'est-ce que c'est que le prosélytisme abusif ? Comment il sera interprété ? Ne pas causer de trouble à l'ordre public, ça veut dire quoi ? », s'est interrogée Frédérique Pfrunder, déléguée générale du Mouvement associatif.

« Ce décret offre à un certain nombre d'acteurs les moyens de faire peser sur des associations des épées de Damoclès permanentes en demandant à ce que leurs activités soient reconsidérées au regard d'un texte qui peut faire l'objet de plusieurs interprétations », a-t-elle ajouté...

2

L'incroyable élan de solidarité face à la crise

AVEC LA PANDÉMIE, PLACE AUX BONNES VALEURS ET À LA SOLIDARITÉ

L'Express
1er mai, Manon Boquen

... Comme on pouvait s'y attendre, les associations caritatives et de solidarité ont été en première ligne pendant la crise.

Très appréciées des Français - 81 % d'entre eux disent faire confiance aux « petites associations locales », selon un sondage OpinionWay sur l'engagement réalisé en octobre 2020 pour Innocent - elles naviguent pourtant à vue.

Car les seniors, qui représentent la majorité de leurs effectifs, ont souvent stoppé net toute activité depuis le premier confinement.

« Heureusement, les jeunes ont pris en partie le relais », observe Frédérique Pfrunder, déléguée générale du Mouvement associatif, qui représente les associations françaises. Cet investissement sera-t-il durable ? Ce n'est pas impossible, selon la sociologue Claire Thoury, présidente du Mouvement associatif, qui distingue trois phases dans le rapport des Français à l'engagement.

Après une première ère quasi sacrificielle jusqu'aux années 1970 - un militantisme de tous les instants, dont les intéressés ne voyaient parfois jamais les effets - et une deuxième période plus individualiste, une troisième phase serait apparue depuis le début des années 2000. « Les citoyens, les jeunes en particulier, sont prêts à se battre pour une cause qui les dépasse, mais ils ont envie d'aboutir rapidement à des résultats. »...

3

Responsabilités des dirigeants bénévoles

RESPONSABILITÉS : LE TOUR DE LA QUESTION

Jurisassociations
1er juin, Marion Boinot

... Se constituer en association, s'associer, c'est bâtir et animer ensemble un projet collectif, en assurer une gestion désintéressée de manière démocratique, et assumer conjointement la responsabilité de décisions prises collectivement. Pourtant, prise dans la gestion des activités, la question de l'animation de la vie associative et de l'animation collective de la gouvernance peut être mise au second plan, c'est bien là que la responsabilité individuelle des dirigeants peut être engagée, lorsque les décisions prises sont moins débattues et partagées collectivement.

L'enquête réalisée par Recherches & Solidarités dans le cadre de cet état des lieux pointe cette question à travers des verbatims de dirigeants témoignant de leur solitude dans l'exercice de leurs fonctions.

L'une des répondantes indique : « En tant que Présidente de notre association, je déplore que l'ensemble des missions et responsabilités des autres membres du bureau (trésorière et secrétaire) reposent essentiellement sur moi. Donc toutes les responsabilités m'incombent... ».

Un autre déclare « Notre Président est chef d'entreprise, il connaît très bien le sujet et assume les responsabilités en lien avec son poste au sein de l'association. »...

4

Évolution des façons de s'engager

L'URGENCE DU PARTAGE : LES ÉTUDIANTS FACE À L'ENGAGEMENT

Télérama
25 juin, Joëlle Gayot

... Cela n'a l'air de rien mais, soulignait Anne-Cécile Mailfert, fondatrice de la Fondation des femmes, ce désir de « faire avec et ensemble signe le passage du moi au nous ». Soit une troisième ère de l'engagement, dont Claire Thoury, présidente du Mouvement associatif, rappelait les deux premiers épisodes : « Après la Seconde Guerre mondiale, le militant se sacrifiait pour une cause collective, dans l'attente d'un Grand Soir qui ne viendra jamais. Les années 1970-1980 et la chute des idéologies ont vu apparaître un engagement plus individuel et moins sacrificiel. Chacun faisait sa part, à son rythme et à son échelle. »

Aujourd'hui, s'engager, c'est exiger des réponses immédiates à des problèmes urgents (le climat, les migrations, le féminisme) tout en s'épanouissant dans la lutte. [...] Pas besoin de se poster, porte-voix à la main, au-devant de la scène ou d'occuper les places publiques. Les visions normatives de l'engagement ont vécu.

L'heure est venue de se saisir sans complexe du moindre espace de contestation. De la création de jardins partagés aux publications sur les réseaux sociaux, « le rôle de la société civile est de déranger le système ». Car, concluait Claire Thoury, « lorsqu'on dérange, c'est qu'on a réussi »...

5

Covid-19 : les impacts 1 an après

LES ASSOCIATIONS DUREMENT FRAPPÉES PAR LA CRISE DU CORONAVIRUS

Challenges
2 juillet, Grégoire Pinson

... Morne anniversaire. Ce jeudi 1er juillet, Jean Castex recevait des responsables du monde associatif, comme Emmaüs et La Banque alimentaire, pour commémorer les 120 ans de la loi de 1901. Cela alors que ce mouvement qui maille le territoire, depuis la petite association de théâtre paramunicipale jusqu'aux grosses machines employant des milliers de salariés, a été touché de plein fouet par la crise.

Pas moins de 40 % des associations se déclaraient encore à l'arrêt au printemps, selon une enquête menée conjointement par le secteur et le gouvernement. Et 76 % des sondés reconnaissent que leurs finances ont tangué dans la tourmente, par manque de revenus et de cotisations. « De nombreuses structures sont aujourd'hui très fragiles », pointe Frédérique Pfrunder, déléguée générale du Mouvement associatif.

Or, les enjeux économiques sont de premier ordre : les associations employeuses étaient au nombre de 157.500 en 2019, pour un effectif de 1,8 million personnes, soit près de 10 % des effectifs du secteur privé...

6

La loi 1901 a 120 ans

ASSOCIATIONS UNE JOURNÉE PARTICULIÈRE

Lettre de l'économie sociale
22 juillet, Jacques des Courtils

... Ce 1er juillet aurait pu être une journée de commémoration de la très fameuse loi de 1901 sur les associations. Ce fut le cas, mais ce fut aussi l'occasion pour Le Mouvement associatif d'exprimer de fortes inquiétudes au sujet d'un projet de loi en discussion, le jour même, à l'Assemblée nationale.

Le 1er juillet 1901, Pierre Waldeck Rousseau, alors président du Conseil, faisait adopter, au terme d'une longue bataille parlementaire, la loi « relative au contrat d'association », « une des plus grandes lois de la République », pour le Premier ministre actuel, Jean Castex. À l'occasion de ce 120e anniversaire, le ministère de l'Éducation nationale explique en vidéo que les associations « sont le ciment de notre société, le liant de nos territoires. [...] Elles sont notre quotidien depuis 120 ans, avec 1,5 million d'associations, 1,8 million de salariés et le concours de 20 millions de bénévoles. Ils sont nos voisins, nos collègues, nos professeurs, et donnent de leur temps au service des autres. Ils font vivre notre démocratie ». Mais cette commémoration a, également, été marquée par des divergences importantes au sujet du projet de loi « confortant le respect des principes de la République et de lutte contre le séparatisme ». Le point de discorde porte sur la pérennité, ou non, du droit pour tout citoyen de s'associer, sans autorisation préalable...

LES 12 ASSOSINFOS DE 2021 suite

7

L'association est politique

L'ÉDITO POLITIQUE : LA VRAIE VIE POLITIQUE N'EST PEUT-ÊTRE PAS OÙ ON LE DIT...

France Inter

10 septembre, Thomas Legrand

... Toujours est-il que cette volonté d'œuvrer dans une association, ou même choisir de créer des entreprises dont l'activité à un impact sur l'environnement, la solidarité, l'organisation sociale faite de proximité et de sobriété, attire nombre d'étudiants, d'actifs et de responsables politiques fatigués ou déçus par les jeux de pouvoirs. La part de l'économie sociale et solitaire, encore très minoritaire dans le PIB, s'accroit... Il s'agit de l'invention d'un monde soutenable, du modèle vivable qui embarque des centaines de milliers de personnes ! Bien plus que tous les militants de tous les partis réunis...

Pendant que la vie politique nationale fait son show, bien des Français, sur le terrain, au sein de collectifs ou de l'épais tissu associatif, réforment, justement, inventent les nouvelles relations sociales, de nouvelles façons de produire et de consommer.

Ils ont conscience, même confusément, que les réponses (par exemple aux questions climatiques) sont très globales ou très locales. En passant du monde politique au monde associatif, dans une organisation qui agit concrètement dans le domaine de l'accueil des migrants, en quittant un appareil de conquête d'un pouvoir, Benoit Hamon ne quitte pas la vie politique, il y entre vraiment...

8

Encourager les adhérents à revenir vers les associations

ENTRE CRISE SANITAIRE ET PERTE D'ADHÉRENTS, LE MONDE ASSOCIATIF TIRE LA SONNETTE D'ALARME

Le Figaro

13 septembre, Hugues Maillot

... « Les associations sont préoccupées par le fait de retrouver les adhérents », constate Claire Thoury, présidente du Mouvement associatif, auprès du Figaro. « Qui dit adhésion, dit cotisations, et pour beaucoup d'associations, la baisse des cotisations est une réelle préoccupation pour leurs ressources », déplore la jeune femme. Pour attirer de nouveau le public, Le Mouvement associatif et Hexopée lancent donc ce lundi 13 septembre une large campagne d'adhésion, baptisée « Mon association, je l'adore, j'y adhère !» sur Internet, les réseaux sociaux et sur le terrain. Le but : retrouver « en vrai » les adhérents et recréer avec eux le sens du collectif.

« La vie sans les associations ne serait pas possible, nous venons de le voir, mais les associations n'existeraient pas non plus sans leurs adhérents, leurs pratiquants », justifie David Cluzeau, délégué général d'Hexopée. « C'est un projet commun et c'est pour cela que cette campagne est essentielle : soutenir et donner envie ». De son côté, Claire Thoury estime que « le monde associatif fait partie des espaces d'engagement préférés des Français », mais que « beaucoup n'ont pas conscience que de nombreuses structures sportives ou culturelles sont des associations »....

9

Permettre aux associations de rebondir

APRÈS LA CRISE, POUR LES ASSOCIATIONS, « C'EST LE MOMENT DE REBONDIR »

Sud-Ouest

15 septembre

... Des progrès ont été réalisés en matière de bénévolat à distance pour tout ce qui concerne les fonctions supports (suivi financier, juridique...). Mais il s'agit désormais de « relancer les adhésions et de retrouver les bénévoles » sur le terrain. « Il faut faire revenir les anciens bénévoles et intégrer les nouveaux », souligne Brigitte Duault, directrice générale de France Bénévolat. Les premiers, souvent âgés, ont été contraints de rester chez eux pendant la crise sanitaire. Les seconds, plus jeunes, sont plus aguerris avec les nouveaux outils de communication. « On a un enjeu de modernisation » de l'image et des outils, reconnaît Mickaël Huet, directeur de la vie associative et de l'engagement à la Ligue de l'enseignement.

Fédérant de nombreuses associations locales familiales, d'éducation populaire et de protection du consommateur, Familles rurales se fixe pour priorité de répondre à leurs besoins de solvabilité : « On est en train de constituer un fonds de soutien au niveau national » pour atténuer les effets de la perte d'adhérents, explique Vincent Clivio, directeur du développement et de la vie associative. Il s'agit aussi de « mettre en place des événements dès que possible pour montrer une forme de résilience ».

Dans le domaine du sport, le président de la Fédération française de badminton, Yohan Penel, fait état d'un « diagnostic territorial auprès de nos 1.900 clubs » qui met en exergue « pas tant les difficultés financières que le moral des bénévoles, mauvais voire très mauvais »...

10

Présidentielle 2021 : Le Mouvement associatif entre en campagne

« NOUS APPELONS TOUTES CELLES ET TOUS CEUX QUI S'ENGAGENT DANS LA VIE ASSOCIATIVE À FAIRE DES PROPOSITIONS EN VUE DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES »

Associations Mode d'emploi
13 octobre, Michel Lulek

... Frédérique Pfrunder : « Le Mouvement associatif compte contribuer activement à la période préélectorale, fort de la conviction que l'action associative porte en elle beaucoup de réponses aux enjeux de société auxquels nous faisons face.

Avant tout parce qu'elle est un lieu essentiel de l'engagement citoyen et que son modèle économique, non tourné vers le profit, est fondamentalement en phase avec les enjeux de développement durable. Les pouvoirs publics doivent prendre la pleine conscience de cette richesse et mettre en œuvre une réelle politique de soutien au développement de la vie associative.

En 2018, un rapport, issu d'une concertation large et remis par Le Mouvement associatif au Premier Ministre, portait déjà 59 mesures pour « une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement ». Aujourd'hui, à la veille des élections présidentielle et législatives, nous souhaitons remobiliser les acteurs associatifs autour d'un certain nombre de ces propositions, et d'autres nouvelles, pour les mettre en débat, les enrichir, et construire ainsi une parole forte et partagée à porter dans le débat public. »...

11

La finance solidaire au service des associations

AYEZ LE RÉFLEXE « FINANCE SOLIDAIRE » !

Associations Mode d'emploi
22 octobre, Mehdi Al Boufarissi

... Le principe de la finance solidaire est de permettre aux épargnants de mettre leur argent au service de l'intérêt général via le financement de projets à fort impact social et environnemental. Selon Fair, « la finance solidaire relie les épargnants qui cherchent à donner du sens à leur argent à des entreprises et associations dont l'activité est à forte utilité sociale et/ou environnementale, qu'ils financeront via la souscription de placements d'épargne solidaire. »

Concrètement, il s'agit de mobiliser l'épargne solidaire afin de financer directement des associations via des mécanismes de don, ou indirectement des entreprises et des associations, via des financeurs solidaires ou des prêts sociaux et environnementaux. Les associations n'ont pas toujours le réflexe de s'intéresser à cette source de financement qui est pourtant en croissance régulière.

De plus en plus de Français cherchent en effet à donner du sens à leur épargne. En 2020, la finance solidaire a atteint un nouveau record avec 20,3 milliards d'euros d'encours global (soit une augmentation de 33 % par rapport à 2019), selon le baromètre annuel de la finance solidaire publié par Fair. Ce sont plus de 35 millions d'euros de financements solidaires qui ont ainsi été fléchés vers des associations...

12

Contrat d'engagement républicain : la mobilisation se poursuit

LOI SÉPARATISME : LE DÉCRET NE LÈVE PAS LES INQUIÉTUDES DES ASSOCIATIONS

La Croix
15 décembre, Nathalie Birchem

... Fin août, la loi « confortant le respect des principes de la République », dite loi séparatisme, qui impose aux associations subventionnées la signature d'un « contrat d'engagement républicain » (CER), était adoptée. Au grand dam des associations.

Près de quatre mois après, le texte qui doit préciser les modalités de ce contrat, qui comprend le décret à proprement parler mais aussi une annexe détaillant huit engagements, est en cours d'examen au Conseil d'État. Celui-ci doit maintenant rendre son avis, attendu vers le 20 décembre, avant un passage en conseil des ministres, qui pourrait intervenir le 22 ou le 29 décembre, de source associative.

Or, même si la précédente version du décret, présentée en octobre, « a été légèrement améliorée, cela ne lève pas toutes les inquiétudes », analyse Frédérique Pfrunder, déléguée générale du Mouvement associatif. Du côté des améliorations, le gouvernement a renoncé à coucher par écrit dans ce décret « toute une série d'ajouts par rapport à la loi, en dépit du principe juridique qui veut qu'un décret n'aille pas au-delà du texte qu'il précise », ajoute-t-elle....

LA PLAYLIST VIDÉO

Un petit aperçu de l'actualité 2021 des membres nationaux du Mouvement associatif via les vidéos postées.

2021 : une année riche pour le CNOSF

Le **CNOSF** propose un retour en images sur ses temps forts de l'année avec notamment l'élection de Brigitte Henriques à sa présidence et les Jeux Olympiques de Tokyo.

Prévention des violences sexistes et sexuelles

Coordination SUD propose un module d'autoformation pour mieux détecter les situations de violences sexistes et sexuelles au sein de son ONG et pour savoir protéger les personnes qui en sont victimes ou témoins.

Protéger ses enfants sur Internet

Dans le cadre de la campagne de sensibilisation jeprotegemonenfant.gouv.fr, l'**UNAF** a réalisé plusieurs vidéos pour informer les parents et les aider à protéger leurs enfants contre l'exposition aux contenus pornographiques.

Les MAP à l'heure de la justice de proximité

Citoyens & Justice a organisé un webinaire pour établir un état des lieux des mesures alternatives aux poursuites (MAP) en France et promouvoir les complémentarités des secteurs public et associatif habilité dans la mise en œuvre de cette politique pénale.

Portrait de bénévoles engagé·e·s

France bénévolat a réalisé une galerie de portraits qui rassemble des parcours de vies de femmes et hommes venant d'horizons socio-culturels très variés et ayant tous pour point commun l'engagement bénévole.

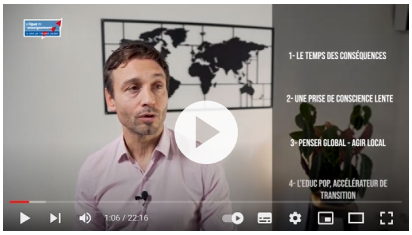

Agir dans un monde qui change

La **Ligue de l'enseignement** étoffe son programme pédagogique, notamment au moyen de vidéos, autour des questions de transition écologique et sociale afin de former les acteurs qui bâtiront ensemble une société équitable, vivable et résiliente.

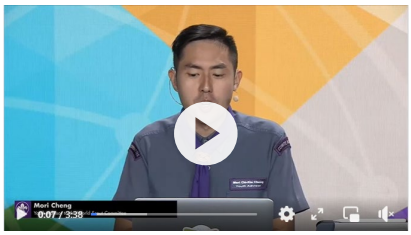

Amazing 14th World Scout Youth Forum !

Le **Scoutisme français** a été présent au 14e Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial de 2021 auquel plus de 700 Scouts ont participé virtuellement pour la première fois.

Les territoires ruraux, acteurs-clefs d'un nouveau modèle de développement ?

Dans le cadre de la publication de son étude « Territoires ruraux : perceptions et réalités de vie » réalisé avec l'Ifop, **Familles Rurales** a organisé une web-conférence.

Droits Culturels

La COFAC a organisé une rencontre sur les Droits Culturels et les Pratiques Artistiques et Culturelles en Amateur le 8 avril 2021.

La Rentrée d'après : restitution de l'enquête

Comment la pandémie a-t-elle transformé le quotidien, les identités et le rapport au monde des étudiant·e·s et des lycéen·ne·s ? s'interroge **Animafac**.
Les résultats de leur consultation qui a permis de recueillir 1500 témoignages, apportent des éléments de réponse.

Retours d'expérience sur le Fonds Tourisme Durable

L'**UNAT** Nouvelle-Aquitaine partage des retours d'expérience sur le Fonds Tourisme Durable qui a pour objectif de soutenir financièrement des opérateurs dans leur démarche vers un tourisme tenant pleinement compte des impacts économiques, sociaux et environnementaux.

Grande gastronomie vs Précarité alimentaire

La crise de la COVID a mis en avant la fragilité des personnes les plus modestes. Pour rappeler cet état de fait, les **Banques alimentaires** mettent en lumière en vidéo un grand paradoxe : au pays de la gastronomie, 7 millions de personnes sont en précarité alimentaire.

La situation des droits fondamentaux en Afghanistan

À l'occasion d'un webinaire organisé par la **Ligue des Droits de L'Homme**, Sayed Abdullah Ahmadi, défenseur des droits afghan exilé en France, a exposé la situation en Afghanistan, depuis l'arrivée des talibans en aout 2021, des activistes et des minorités.

LA PLAYLIST VIDÉO
suite

Éducation à l'environnement

Le **FRENE** a organisé les 30es rencontres nationales des acteurs de l'éducation à l'environnement. Des rencontres qui ont pour but d'échanger sur la place et le rôle de l'EE dans notre société, d'aller au contact des autres et de la nature !

Fractures sociales, discriminations multiples

Dans le cadre de la campagne « Participation, Transformation, Emancipation », le **CNAJEP** a proposé différents webinaires qui laissent la parole aux premiers concernés, les jeunes eux-mêmes dans leur diversité.

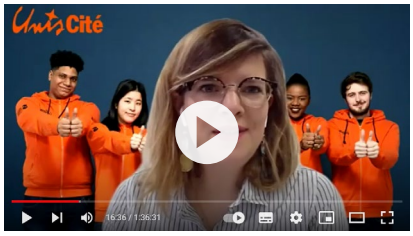

« Les Connectés » : impact des actions

Unis-Cité a réalisé une étude pour analyser l'impact social de son programme « Les Connectés » sur les 3 parties prenantes : les bénéficiaires seniors, les structures d'intervention des jeunes et les volontaires eux-mêmes.

Laïcité et engagement citoyen

À l'occasion de la journée nationale de la laïcité, la **Fédération Générale des PEP** propose chaque année un temps fort de débats et de présentation de pratiques. Un rendez-vous annuel qui contribue à structurer la parole publique des PEP sur la laïcité.

Les fondamentaux du fait associatif

De mars à décembre 2021, les membres de **La Fonda** se sont retrouvés tous les mois pour appréhender les grands enjeux qui traversent le monde associatif aujourd'hui en France.

Lutter contre l'isolement social

Lors des états généraux de la séniorisation, Jean-François Serres, référent national du réseau **MonaLisa**, est revenu en vidéo sur l'impact de la crise COVID sur le lien social et l'importance de la mobilisation nationale autour de cet enjeu.

Favoriser la mobilité des jeunes

AGIR ABCD, membre du **CASBC**, s'illustre par de nombreuses actions, comme à Rennes : l'aide à l'obtention du permis de conduire au bénéfice notamment de jeunes orientés par les missions locales.

Les réseaux en tête de l'innovation

Brigitte Giraud, présidente du **CELAVAR** et administratrice du Mouvement associatif, s'implique beaucoup sur les questions d'accompagnement des têtes de réseau associatives. À ce titre, elle a ouvert le webinaire « Réseaux en tête de l'innovation » organisé par Le Mouvement associatif et l'ADASI.

Les associations et l'innovation

Suite à sa publication « Les associations réinventent l'innovation », l'**UNIOPSS** a organisé un webinaire sur le rapport des associations à l'innovation..

Les 20 ans du réseau !

Le **Réseau national des ressourceries et recycleries** fête ses 20 ans en musique en partageant une vidéo des Ogres de Barback.

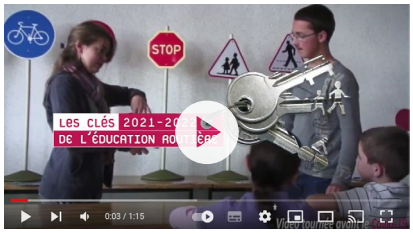

Les Clés de l'éducation routière

L'**association Prévention Routière** a organisé sa 9e édition du concours « Les Clés de l'éducation routière » qui a pour objectif de valoriser le travail réalisé par les élèves dans le domaine de la prévention des risques routiers.

Agriculture et Eau

Lors du congrès mondial de la nature, **France Nature Environnement** a réalisé trois séquences vidéo pour aborder la question de l'eau, enjeu crucial pour l'autonomie alimentaire des territoires.

Fabrique du futur

L'**UNHAJ** a créé une web-série documentaire pendant la pandémie, permettant aux résidents du réseau Habitat Jeunes de confier face caméra, les impacts des confinements et de la crise sanitaire sur leur vie intime et professionnelle, et sur leur vision du futur.

WWW.LEMOUVEMENTASSOCIATIF.ORG

@LEMOUVEMENTASSO
#LESASSOSFONTMOUVEMENT

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Édition :
Le Mouvement associatif

Crédits photos :
Le Mouvement associatif

Chiffres de la vie associative régionale :
Recherches & Solidarités

Création et réalisation :
Apolline Planque
www.illustration-creative.com

28 place Saint Georges
75009 Paris
contact@lemouvementassociatif.org